

S O M M A I R E

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 SEPTEMBRE 2007 : Délibérations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, ECONOMIE SOLIDAIRE

* Développement économique

07-551 bis - Aides aux entreprises

* Modernisation sectorielle

07-552 - Tri et recyclage du textile de seconde main.....

07-553 - Projet INTERREG - EURATLANTIC.....

07-554 - Soutien au projet Congrès Simulation et Matériaux.....

07-555 - Course Solidaire Afflelou Le Figaro (38^{ème} édition)

* Emploi et reconversion industrielle

07-556 - Bassins en difficulté - prorogations de programmes

* Economie sociale et solidaire

07-557 - Structuration du réseau des acteurs - financement de la Chambre
Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

MER ET LITTORAL

07-558 - Ports de commerce (fonctionnement)

07-559 - Ports de plaisance et filière nautique

07-560 - Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg

07-561 - Sécurité en mer

PECHE ET CULTURES MARINES

07-562 - Ex-FRIP - Navire « LE CROCODILE »

- 07-563 - Ex-FRIP - Navire « LA PERSEVERANCE »
- 07-564 - Promotion - Qualité - Valorisation
- 07-565 - Gestion de la ressource et du milieu

TOURISME

- 07-566 - Qualité dans le tourisme
- 07-567 - Professionnalisation des acteurs du tourisme

EUROPE

- 07-568 - Europe.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES

- 07-569 - Formation des emplois-tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....
- 07-570 - « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés ».....
- 07-571 - Aide à l'emploi
- 07-572 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi - « une formation-un emploi »
- 07-573 - Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 07-574 - Pays et agglomérations - investissement
- 07-575 - Pays - ingénierie
- 07-576 - Maillage du territoire - avenants et attributions de subventions.....
- 07-577 - Etudes et planification - aide au Conseil Général de la Manche pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire
- 07-578 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bessin.....
- 07-579 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Saint-Lois.....

COMMUNICATIONS

* Routes

- 07-580 - Route Nationale 13 - déviation de Loucelles.....

07-581 - Route Nationale 814 - sécurisation du BP Nord

* Transports ferroviaires

07-582 - Etude d'avant-projet de modernisation de la ligne Caen-Rennes -
section Folligny-Avranches

07-583 - Convention Etat-Région-SNCF liée à la modernisation des gares
à vocation régionale

07-584 - Convention de mise à disposition d'une section de ligne
du Réseau Ferré National entre Caen et Cerisy Belle Etoile
pour une circulation à vocation touristique de cyclo-draisines

* Divers

07-585 - Publicités d'annonces légales

* Technologies de l'Information et de la Communication

07-586 - VIKMAN - hébergement de locaux techniques

07-587 - Observatoire des territoires numériques - projet IRIS

07-588 - Ouverture du réseau EPNBN

07-589 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie

EDUCATION

07-590 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et
établissements assimilés publics et privés

07-591 - Dépenses en matière de politique éducative - budget participatif

07-592 - Fonds commun du service hébergement

07-593 - Acquisition de parcelles à Saint-Hilaire-du-Harcouët

07-594 - Désaffectation de parcelles au Lycée « S. Allende » à
Hérouville-Saint-Clair

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

07-595 - Enseignement supérieur

07-596 - Formations sanitaires et sociales

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

07-597 - Recherche - transfert de technologie - innovation

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

- 07-598 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles -
Carte des formations
- 07-599 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- 07-600 - Apprentissage
- 07-601 - Actions territoriales en faveur des demandeurs d'emploi
- 07-602 - Moderniser les outils.....
- 07-603 - Formation tout au long de la vie
- 07-603 bis - Formation professionnelle continue et apprentissage - investissements

CULTURE

- 07-604 - Soutien au spectacle vivant.....
- 07-605 - Soutien en faveur des expositions.....
- 07-606 - Aménagement de lieux de spectacles
- 07-607 - Fonds Régional d'Intervention Culturelle (investissement).....
- 07-608 - Fonds Régional d'Intervention Culturelle (fonctionnement)
- 07-609 - Pôle d'Art Contemporain.....
- 07-610 - Soutien à la diffusion musicale.....
- 07-611 - Soutien à la pratique instrumentale amateur.....
- 07-612 - Soutien en faveur des salons du livre
- 07-613 - Soutien en faveur de l'économie du livre
- 07-614 - Développement des bibliothèques
- 07-615 - Diffusion audiovisuelle.....
- 07-616 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle.....
- 07-617 - Fonds d'Intervention Régional
- 07-618 - Culture justice.....
- 07-619 - Valorisation du patrimoine

INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL

- 07-620 - Mise à disposition des logiciels RenabiLyon et Lexic Ovide
- 07-621 - Inventaire du patrimoine du Parc Naturel Régional du Perche

COOPERATION DECENTRALISEE

07-622 - Coopération décentralisée.....

DROITS DE L'HOMME

07-623 - Droits de l'homme

JEUNESSE ET SPORTS

07-624 - Amélioration des équipements sportifs

07-625 - Aide au mouvement sportif.....

07-626 - Aide aux clubs sportifs régionaux

07-627 - Vie associative

07-628 - Politique jeunesse

SOLIDARITE URBAINE

07-629 - Sélection des lauréats du prix régional « Réinventons la Ville »

07-630 - Appel à projet « Réinventons la ville » - Edition 2007

RENOVATION URBAINE

07-631 - Rénovation urbaine

LOGEMENT

07-632 - Etude « Logement temporaire des jeunes actifs en Basse-Normandie »

07-633 - Expérimentation du PASS LOGEMENT JEUNES en Centre Manche

07-634 - Réhabilitation de l'habitat privé

07-635 - Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

SANTE ET TERRITOIRES

07-636 - Actions de prévention pour la santé.....

07-637 - Actions en faveur des personnes handicapées

ACTIONS DE SOLIDARITES

07-638 - Soutien aux actions de solidarités

ENVIRONNEMENT

07-639 - Parc Naturel Régional du Perche

07-640 - Patrimoine naturel.....

07-641 - Lutter contre les changements climatiques.....

07-642 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

07-643 - Agir pour un développement durable

AGRICULTURE

* Actions territorialisées

07-644 - Forêt-bois - fonctionnement

* Développement durable des exploitations agricoles

07-645 - Elevage bovin - fonctionnement.....

07-646- Production légumière et horticole - fonctionnement

07-647 - Cidre et poiré - fonctionnement.....

07-648 - Agriculture biologique - investissement.....

07-649 - Promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement

* Appui aux filières transversales

07-650 - Aides aux agriculteurs récemment installés - investissement

07-651 - Aides aux agriculteurs récemment installés - fonctionnement.....

07-652 - Soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement.....

07-653 - Filière cheval - investissement.....

07-654 - Filière cheval - fonctionnement - Cheval Normandie Association

07-655 - Filière cheval - fonctionnement.....

* Productions agricoles de qualité

07-656 - Transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement.....

* Etudes et actions exceptionnelles

07-657 - Etudes et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - fonctionnement

07-658 - Actions exceptionnelles - fonctionnement.....

* Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

07-659 - PMPOA.....

* Plan Végétal Environnement

07-660 - Investissement.....

AFFAIRES JURIDIQUES

* Autorisations d'ester en justice

07-661 - Désignation d'un avocat

07-662 - Recours indemnitaire de plein contentieux.....

07-663 - Recours indemnitaire de plein contentieux.....

PERSONNEL DE LA REGION

07-664 - Dispositions financières concernant le Compte Epargne Temps

07-665 - Rémunération du Volontaire International en Entreprise
(VIE) à Bruxelles

07-666 - Mise en place d'une aide aux transports.....

FINANCES

07-667 - Création d'une régie d'avances

07-668 - Régie de recettes - exposition BRIET

PROMOTION DE LA REGION

07-669 - Soutien aux manifestations culturelles

07-670 - Soutien aux actions de solidarité

07-671 - Soutien aux manifestations sportives.....

MANDATS SPECIAUX

07-672 - Exercice de mandats spéciaux

MARCHES

07-673 - Marchés.....

REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

- 07-674 - Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER)
- 07-675 - Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Vire.....
- 07-676 - Conseils pédagogiques des écoles de formations paramédicales

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-551 bis

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 312 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- 780 000 € pour le soutien à l'investissement industriel ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les aides suivantes :

- 312 000 € en subvention pour six bénéficiaires au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 780 000 € en avance remboursable pour cinq bénéficiaires au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise, conformément à l'annexe 2 ;

- de proroger le délai de réalisation d'un programme PRCE conformément à l'annexe 1 bis ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-552

sur le développement économique : modernisation sectorielle - tri et recyclage du textile de seconde main

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE "Fonds de Modernisation Industrielle" de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 19 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association Agir la Redingote, une subvention d'un montant maximal de 19 000 €, soit 80 % des dépenses éligibles HT, pour la réalisation d'une étude structurante sur la filière « textiles usagés » en Basse-Normandie ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-553

sur le développement économique : modernisation sectorielle - Projet INTERREG - EURATLANTIC

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'engager le retrait de la Région du projet EURATLANTIC avec substitution au profit de l'Association NORMANDIE DEVELOPPEMENT ;
- d'affecter sur l'AE "Fonds de Modernisation Industrielle" de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 34 658,10 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association NORMANDIE DEVELOPPEMENT, une subvention de 34 658,10 €, au titre de la clôture des actions du projet EURATLANTIC ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-554

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien au congrès Projet
Congrès Simulation et Matériaux**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE "Fonds de Modernisation Industrielle" de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à la Société des Ingénieurs de l'Automobile, pour le soutien à l'organisation du congrès « la Simulation de Process de Fabrication et la Mise en Forme des Matériaux », dans la limite de 14,53 % des dépenses éligibles de 68 800 € HT ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-555

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - Course Solidaire Afflelou
Le Figaro (38^{ème} édition)**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter l'annexe à la délibération n° 07-426 du 6 juillet 2007, afin de valider l'attribution de la subvention de 10 000 € au skipper normand Jean-François BULOT, au titre de sa participation à la 38^{ème} édition de la course solitaire Afflelou Le Figaro ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-556

sur l'emploi et la reconversion industrielle : Bassins en difficulté - prorogations de programmes

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 €, votée en 2007, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 121 869 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 75 878 € à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, pour la poursuite du programme d'extension de la Sté FILMASPORT à Potigny,

- 45 991 € à la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, pour la poursuite du programme de réhabilitation et d'aménagement d'une pépinière d'entreprises pour le secteur du nautisme à Caen ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-557

sur l'économie sociale et solidaire : Structuration du réseau des acteurs - financement de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 78 000 € pour les mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale une subvention maximale de 78 000 €, plafonnée à 40% du budget réalisé hors budget C2RA, pour son action 2007 en Basse-Normandie, au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- de modifier la convention pluriannuelle d'objectif, signée entre la Région Basse-Normandie et la CRES, le 9 juin 2006, afin de la rendre conforme aux règlements votés depuis ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-558

sur la mer et le littoral : Ports de commerce (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ports de Commerce » de 110 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 5 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 5 000 € à l'Association BP 2S, correspondant à la cotisation 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-559

sur la mer et le littoral : politique portuaire - ports de plaisance et filière nautique

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 120 000 € votée en 2007, un montant de 56 000 € pour le dossier « Plaisance et Filière Nautique fonctionnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à la Ville de Caen pour l'organisation de la Course de la Solitaire Afflelou le Figaro,
- 29 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen pour la valorisation du port de Caen-Ouistreham au travers d'un stand,
- 7 000 € à l'association ACTIMER, pour l'organisation du salon nautique Boat Expo à Ouistreham ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-560

sur la politique portuaire : Syndicat Mixte des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Syndicat Mixte Régional Portuaire » de 2 775 000 € votée en 2007, un montant de 250 600 € pour le dossier « Syndicat Mixte Régional Portuaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, les subventions suivantes :
 - 87 500 € pour la réalisation d'un avant-projet pour l'extension du bassin de plaisance de Ouistreham,
 - 163 100 € pour la réalisation d'un avant-projet pour l'extension du terminal aval de Ouistreham ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces opérations ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-561

sur la mer et le littoral : sécurité en mer (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Sécurité en Mer » de 30 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 7 650 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 7 650 € à la Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord, pour sa campagne annuelle de sécurité des loisirs nautiques ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-562

sur la pêche et les cultures marines : ex – FRIP – Navire « Le Crocodile »

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

concernant l'aide régionale accordée à M. Patrice LECROSNIER pour son navire « LE CROCODILE » :

- de résilier la convention du 17 juillet 2002 entre le CEBANOR et M. Patrice LECROSNIER et de demander le remboursement des sommes dues, soit 11 609,28 €, détaillées comme suit :

- solde 2008 à 2014 de l'avance remboursable : 6 513,48 €

- remboursement de la subvention au prorata temporis : 5 095,80 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-563

sur la pêche et les cultures marines : ex - FRIP – Navire « LA PERSEVERANCE »

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger d'un an le délai de remboursement de l'échéance 2007 de l'avance remboursable octroyée à Monsieur Sébastien SAITER pour son navire «LA PERSEVERANCE » dont l'annuité s'élève à 9 022,39 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-564

sur la pêche et les cultures marines : Promotion - Qualité - Valorisation

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « actions de promotion des activités liées à la mer et au littoral » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 47 250 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et assistance technique qualité, les subventions suivantes :

- 45 750 € sur la base d'un montant de dépenses prévisionnelles de 91 500 €, à l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie-OPBN, pour son programme 2007 de promotion des produits de la pêche artisanale et du métier de marin-pêcheur. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- 1 500 € sur la base d'un montant de dépenses prévisionnelles de 30 250 €, à la Commune de Honfleur, pour l'édition 2007 de la Fête de la Crevette qui se tiendra les 6 et 7 octobre prochains ;

- pour le dossier « Edition 2007 de la tête de la crevette », commune de Honfleur, de prévoir les modalités de paiement suivantes : un acompte de 1 200 € sera versé au vu de la délibération, le solde sur présentation du rapport final d'activité et du bilan financier. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-565

sur la pêche et les cultures marines : gestion de la ressource et du milieu

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « gestion de la ressource et du milieu » de 590 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 180 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'année 2007, un montant total de 180 000 € réparti comme suit :
 - 61 000 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord, pour son programme d'actions 2007, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 215 000 €. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,
 - 119 000 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2007, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 261 800 €. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-566

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant part au vote pour le dossier de l'UNAT,

- de désaffecter sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 600 000 € votée en 2007, un montant de 2 978,05 € pour le dossier « Animations » ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 600 000 € votée en 2007, un montant global de 16 333,65 € dont :

- . 13 355,60 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,

- . 2 978,05 € pour le dossier « Projets territoriaux » ;

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 600 000 € votée en 2007, un montant global de 74 300 € dont :

- . 65 000 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,

- . 9 300 € pour le dossier « Tourisme Social » ;

- d'attribuer au titre du programme «Qualité dans le tourisme», les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- 13 355,60 € à la SARL Théo CAPELLE pour réaliser des travaux d'embellissement de la façade pour l'amélioration de l'accueil des visiteurs,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :*

- 65 000 € au CLIC pour la mise en œuvre du programme 2007 du tourisme de découverte d'entreprise,

- 9 300 € à l'UNAT de Basse-Normandie pour la mise en œuvre de ses actions pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007,

- d'annuler la subvention de 2 978,05 € attribuée sur le chapitre 939, par délibération n° 07-324 du 11 mai 2007 à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon pour la mise en place d'une visite audio-guidée de la ville de Sées et de sa cathédrale ;

- de modifier la délibération n° 07-437 de la Commission Permanente du 6 juillet 2007 comme suit : la subvention de 2 978,05 € destinée à la mise en place d'une visite audio-guidée de la ville de Sées et de sa cathédrale est prélevée sur le chapitre 909 et non 939 et accordée à l'Office de Tourisme de Sées et non à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées et acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2007 pour le CLIC, l'UNAT de Basse-Normandie et l'Office de Tourisme de Sées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-567

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, un montant global de 194 027,60 € dont :

- 120 045,20 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,

- 35 000 € pour le dossier « Réseaux »,

- 3 159 € pour le dossier « Animations »,

- 35 823,40 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», les subventions suivantes :

** Au titre de l'ingénierie territoriale :*

- 25 000 € au Pays d'Accueil du Pré Bocage pour la mise en œuvre du programme d'actions 2007 incluant l'opération « Bocage Printanier » en partenariat avec le Bocage Virois,

- 27 000 € au Pays d'Accueil du Bocage Virois pour la mise en œuvre du programme d'actions 2007,

- 28 045,20 € conformément à l'annexe 1,

- 40 000 € à l'ADTLB pour la mise en œuvre du programme d'actions 2007,

** Au titre des animations :*

- 3 159 € conformément à l'annexe 2,

** Au titre des réseaux :*

- 35 000 € à la Chambre d'Agriculture de Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions 2007 « Bienvenue à la Ferme »,

** Au titre du FACIT :*

- 35 823,40 € conformément à l'annexe 3 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2007 pour la Chambre d'Agriculture de Normandie, le Pays d'Accueil du Pré Bocage, le Pays d'Accueil du Bocage Virois, l'Association Tourisme au Pays de la Baie du Mont Saint Michel, le Pays de la Baie du Mont Saint Michel, l'ADTLB, l'Association « Perrière tous Ensemble »,

- 7 août 2007 pour la SARL Gautier et Monsieur Patrice Lambert,
 - 6 juillet 2007 pour la Communauté de Communes d'Agon-Coutainville,
 - 25 juin 2007 pour la SARL Loisirs Plein Air,
 - 23 juillet 2007 pour la SARL La Lentillère,
- dates de l'accusé de réception autorisant le commencement des travaux ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-568

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DENIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 450 000€, votée en 2007, un dossier d'un montant de 55 016 € correspondant au financement de la prestation de portage administratif et financier de la représentation de la Région Basse-Normandie dans la Province du Fujian (Chine) pour deux années ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 600 € à Sandra DRANNE pour sa participation à l'Université Rurale Québécoise qui se déroulera du 15 au 22 septembre 2007 au Québec,

- 11 700 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la réalisation de l'Atlas Papier de l'Espace Manche dans le cadre du projet INTERREG III B EMDI ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier de Melle Sandra DRANNE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-569

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois-tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007 un dossier « Formation des emplois tremplins, contrats aidés, emplois jeunes » d'un montant de 16 062,80 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- 3 468,80 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 12 594 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-570

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 139 833 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs et des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs et des salariés », un montant global de 139 833 € réparti comme suit :

- 45 735 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, pour la 8^{ème} promotion de l'Ecole des Managers,

- 84 750 € à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, pour l'aide à la professionnalisation des salariés du secteur de la coiffure,

- 7 000 € à l'Association La Voix des Femmes, pour une étude sur la professionnalisation des médiatrices sociales et culturelles actuellement recrutées sous statut « adulte-relais ». Cette aide est accordée sous condition d'un cofinancement de l'Etat et de la mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi de cette étude et la réalisation d'une capitalisation régionale des travaux,

- 2 348 € à l'Association APIC MX, pour ses actions en faveur des anciens salariés du site Moulinex de Cormelles le Royal ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-571

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 413 968 € pour les « Emplois-Tremplins »,
- sur l'AE « Emploi et Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 2 287,04 € pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,
- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 34 153 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

au titre du dispositif « Emplois Tremplins »

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région
 - 1 356 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,
- sur le chapitre 931 du Budget de la Région
 - 2 287,04 € pour l'aide à l'ingénierie conformément à l'annexe 1,
- sur le chapitre 909 du Budget de la Région
 - 34 153 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1,

au titre du dispositif « Adultes Relais »

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région
 - 11 400 € pour 3 aides à l'emploi prévisionnelles de 3 800 € chacune sur 3 ans, conformément à l'annexe 2, (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet) ;
- de proroger pour 3 ans l'aide à l'emploi « Adultes Relais », aux associations répertoriées à l'annexe 3, pour un montant total prévisionnel de 16 568 €, (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet) ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes :

- l'aide annuelle à l'emploi, au titre du dispositif « Adultes Relais », sera versée directement aux associations, sur présentation aux services financiers de la présente délibération, l'aide étant accordée ou renouvelée pour 3 ans et son montant étant revalorisé chaque année, au 1^{er} juillet en fonction du « SMIC » chargé,
- la subvention sera proratisée pour les salariés à temps partiel en fonction du temps de travail effectué,
- l'association devra toutefois fournir au Conseil Régional :
 - * pour le premier versement, la copie de la convention Etat lui accordant l'aide « Adultes Relais », accompagnée des statuts de la structure, du contrat de travail du salarié, de la déclaration unique d'embauche et d'un RIB,
 - * pour les versements suivants, chaque année, la copie des feuilles de paie du salarié de l'année écoulée, de la date d'embauche de la personne à la date de fin des 3 années de la période aidée ;

- d'annuler :

→ au titre de l'aide à l'emploi des « emplois tremplins »

- 18 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée par délibération n° 06-512 du 16 juin 2006, correspondant à l'aide restant à verser à l'association Comité Départemental UFOLEP, dans la mesure où cette association a licencié son salarié pour motif économique le 28 juin 2007,

- 18 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée par délibération n°06-421 du 19 mai 2006, correspondant à l'aide restant à verser à l'association CAP SANTE, dans la mesure où cette association a licencié son salarié, pour motif économique le 11 août 2007,

- 8 000 €, sur l'aide de 33 000 € accordée par délibération n°05-405 du 17 juin 2005, modifiée par délibération n°05-962 du 16 décembre 2005, correspondant à l'aide restant à verser à l'association SU DIVES FOOTBALL, dans la mesure où le salarié de cette association a démissionné le 30 juin 2007,

→ au titre de l'aide à l'investissement des « emplois tremplins »

- 1 996,00 € accordés à l'Association « Etincelles Basse-Normandie » par délibération n°07-444 du 6 juillet 2007, non affectés, dans la mesure où la nature de ces investissements a été modifiée, ces derniers faisant l'objet d'une nouvelle attribution de subvention, conformément à l'annexe n°1 ;

- de maintenir au profit :

- de l'association Comité Départemental UFOLEP, le bénéfice de la somme versée, soit 15 000 €, dans la mesure où Arnaud VALIGNY a travaillé pendant au moins 12 mois dans la structure,

- de l'association CAP SANTE, le bénéfice de la somme versée, soit 15 000 €, dans la mesure où Madame Aurélie GIROUARD a travaillé pendant au moins 12 mois dans la structure,

- de l'association SU DIVES FOOTBALL, le bénéfice de la somme versée, soit 25 000 €, dans la mesure où Emmanuel TERGOAT, a travaillé pendant au moins 24 mois dans la structure ;

- de modifier, au titre des « emplois tremplins », la délibération n° 07-225 du 13 avril 2007 comme suit :

les subventions accordées, au titre du volet emploi, aux Associations « Bien naître et grandir » à Hérouville Saint Clair (Calvados) et « MOOD ACTION PROFESSOR » à Lisieux (Calvados) sont portées à 48 000 € chacune, les salariées recrutées pouvant être reconnues « public prioritaire » ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005 et 06-83 du 23 octobre 2006 pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-572

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi - « une formation-un emploi »

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 229 329,37 € pour le financement des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 106 948,37 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 122 381 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager les formations individualisées conformément aux annexes 4 et 5,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-573

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations – Maison de l'Emploi
et de la Formation du Cotentin**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO,
LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 48 341 € au titre des Maisons de l'Emploi ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une somme de 48 341 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin, pour l'aide à la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique pour l'accompagnement des mutations économiques à venir ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-574

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DIGARD ne prenant pas part au vote pour le dossier du Pays Saint-Lois,

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 193 000 € au titre du contrat d' « Agglomération de Caen la Mer »,

- 401 880 € au titre du contrat de « Pays d'Auge Expansion »,

- 230 995 € au titre du contrat de « Pays de Coutances »,

- 147 500 € au titre du contrat de « Pays Saint-Lois »,

- 30 330 € au titre du contrat de « Pays du Bocage » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé de réception et de permettre le versement de la subvention :

- de 193 000 € accordée à la Communauté d'agglomération de Caen la Mer, pour l'aménagement de la voirie d'accès à l'Abbaye d'Ardenne et de prendre en compte toutes les factures liées à ces travaux d'aménagement qui auront été établies à compter du 15 février 2006 ;

- de 140 000 € accordée au GIP ADECO Pays du Bocage par délibération n° 06-621 du 7 juillet 2006, dans le cadre du contrat de Pays du Bocage, pour l'opération collective de modernisation du commerce de l'artisanat et des services (2^{ème} tranche) ;

- de modifier la délibération n° 07-231 du 13 avril 2007 en attribuant la subvention de 32 925 € à la Communauté de communes de la Visance et du Noireau et non à la Communauté de communes du Bocage de Passais la Conception, pour la création d'une zone d'activités à Chanu ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-575

sur l'aménagement du territoire : pays - ingénierie

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées à la convention d'ingénierie du Pays d'Ouche ;
- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, les montants suivants :
 - 8 855 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche »,
 - 1 895 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Bocage » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président :
 - à verser :
 - l'intégralité de la subvention, à la signature de l'avenant à la convention d'ingénierie du Pays d'Ouche,
 - l'intégralité de l'indemnité de stage au GIP ADECO Pays du Bocage,
 - à signer :
 - l'avenant à la convention d'ingénierie du Pays d'Ouche,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-576

sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - avenants et attributions de subventions

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat de « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes de Mortain ;

- de désaffecter sur l'AP « Maillage du Territoire » de 5 000 000 €, un dossier d'un montant de 7 132 € correspondant à la subvention attribuée par délibération n° 07-29 du 19 janvier 2007 à la Communauté de communes de Saint-Pierre-Eglise pour l'aménagement du bourg de Réthoville ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 16 000 000 € votée et complétée en 2007, les montants suivants :

- 71 164 € pour le dossier contrat « Coeur de Bourg » dont :

- 71 164 € à la Commune de Villerville,

- 1 619 343 € pour le dossier contrat « Ville Régionale » dont :

- 300 000 € à la Commune de Colleville-Montgomery,

- 77 500 € à la Commune de Falaise,

- 286 843 € à la Commune d'Argences,

- 55 000 € à la Commune de Mortagne au Perche,

- 300 000 € à la Commune de Bernières-sur-Mer,

- 600 000 € à la Commune d'Argentan,

- 1 824 759 € pour le dossier contrat « Pôle intercommunal » dont :

- 125 000 € à la Communauté de communes de Blangy Pont-l'Evêque Intercom,

- 37 422 € à la Communauté de communes de Saint-Sever dénommée « Intercom Séverine »,

- 103 000 € à la Communauté de communes « Coeur Côte Fleurie »,

- 68 165 € à la Communauté de communes de Montmartin sur Mer,

- 550 000 € à la Communauté de communes de Mortain,

- 574 799 € à la Communauté de communes de Coutances,

- 53 350 € à la Communauté de communes de Pontorson Le Mont-saint-Michel,

- 280 000 € à la Communauté de communes du Val de Saire,

- 33 023 € à la Communauté de communes de Juvigny-le-Tertre ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage conformément au tableau joint en annexe ;

- d'annuler la subvention de 46 000 € attribuée par délibération n° 07-453 du 12 décembre 2006 à la Communauté de communes de Cambremer pour le projet de création d'une zone artisanale à Bonnebosq, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;

- de déroger :

- à la règle fixée par la Commission Permanente selon laquelle la date du 31 décembre 2006 constituait l'échéance pour recevoir les dossiers liés à la politique « maillage du territoire » et ainsi, d'accepter l'instruction des demandes de subvention déposées par :

- *la Commune de Bernières-sur-Mer pour l'aménagement de la place du 6 juin et la sécurisation des circulations aux abords de la RD 514,
- *la Communauté de communes du Pays de Livarot pour l'aménagement de l'entrée Nord de la commune de Fervaques et l'aménagement de la zone d'activités Nord de Livarot,
- *la Commune d'Aunay-sur-Odon pour l'aménagement de l'entrée de ville au niveau du carrefour des RD6 et RD54,
- *la Communauté de communes de Coutances pour l'ensemble des opérations inscrites dans son contrat de pôle intercommunal,
- *la Communauté de communes du Tertre pour la transformation d'une ancienne quincaillerie en trois logements locatifs à Juvigny le Tertre ;

- à la règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé de réception et d'attribuer la subvention correspondante aux bénéficiaires ci-après :

- *la Commune d'Argences, pour l'aménagement du Boulevard Déléan et de la place de la République, dans le cadre de son contrat de ville régionale,
- *la Commune de Bénerville-sur-Mer, pour la mise en sécurité de l'avenue du littoral, dans le cadre du contrat de pôle intercommunal de la Communauté de communes Coeur Côte Fleurie,
- *la Commune de Vauville, pour l'aménagement de la traverse, dans le cadre du contrat de pôle intercommunal de la communauté de communes Coeur Côte Fleurie,
- *la Commune d'Aunay-sur-Odon, pour l'aménagement de l'entrée de ville au niveau du carrefour des RD6 et RD54, dans le cadre de son contrat de ville régionale,
- *la Communauté de communes du Pays de Livarot, pour l'aménagement de la zone d'activités Nord de Livarot et pour l'aménagement de l'entrée Nord de Fervaques, dans le cadre de son contrat de pôle intercommunal,
- *la Communauté de communes de Coutances, pour l'extension du parc d'activités du Château de la Mare à Coutances (1^{ère} tranche), dans le cadre de son contrat de pôle intercommunal,

- à la règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé réception et de permettre le versement de la subvention attribuée par délibération n° 05-29 du 18 février 2005, à la Communauté de communes du Val d'Huisne, dans le cadre d'un contrat de pôle intercommunal, pour la réhabilitation du restaurant « la Tête Noire » sur la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre,

- à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an pour la subvention attribuée à la Commune de Pont-l'Evêque, par délibération n°05- du 16 septembre 2005, pour la sauvegarde et la mise en valeur de la prison ;

- à la règle de l'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les factures, à compter du :

° 21 mai 2007 pour l'aménagement du boulevard Déléan et l'aménagement de la place de la République à Argences,

° 21 mars 2006 pour la mise en sécurité de l'avenue du littoral à Bénerville-sur-Mer,

- 20 mars 2003 pour l'acquisition du terrain et des travaux pour l'aménagement de la traverse de Vauville,

- 1^{er} novembre 2005 pour les travaux d'aménagement de l'entrée de ville à Aunay-sur-Odon,

- 29 avril 2004 pour les travaux d'aménagement de l'entrée Nord de Fervaques,

- 11 septembre 2003 pour les travaux d'aménagement de la zone d'activités Nord de Livarot,

- 15 mars 2004 pour les travaux d'extension du parc d'activités du Château de la Mare de Coutances,

- 1^{er} juin 2003 pour la réhabilitation du restaurant « La Tête Noire » situé à Saint-Germain-de-la-Coudre ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-577

sur l'aménagement du territoire : études et la planification - aide au Conseil Général de la Manche pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de participer au projet d'acquisition par le Conseil Général de la Manche d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire ;
- d'affecter sur l'AE « Etudes et Planification » de 625 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 25 000 € ;
- d'attribuer une aide maximale de 25 000 € au Conseil Général de la Manche à hauteur de 25 % du coût global d'acquisition, pour la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS

N° 07-578

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur l'aménagement du territoire : projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bessin

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ, à l'unanimité, l'avis suivant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bessin :

« 1) Inscrire le développement économique dans un contexte plus large :

Le projet de SCoT prend bien en compte les principales potentialités de son territoire : l'aire d'accueil de population à l'est du territoire, les sites naturels protégés, variés et de grande qualité et un pôle tourisme autour de Bayeux et du littoral.

Le PADD identifie ainsi les atouts d'un territoire de qualité. La recherche d'un équilibre entre les différentes parties du territoire, dont la complémentarité des fonctions est préconisée, constitue une ambition importante.

En matière de développement économique, le tourisme pourrait être mis plus encore en avant pour valoriser ce potentiel important (choix stratégique lourd) par rapport au développement industriel et artisanal commun à beaucoup de territoires.

Le travail de réflexion autour du SCOT pourrait ainsi être l'occasion d'inciter les collectivités locales à prévoir dans leurs documents d'urbanisme de nouveaux projets touristiques, notamment en termes d'hébergements.

Les propositions pour développer les filières agroalimentaires, en dehors des seuls produits du terroir ou productions agricoles (ce qui n'est qu'une petite partie des IAA), tout comme l'affirmation d'un pôle logistique, apparaissent plutôt velléitaires.

En outre, le DOG ne semble pas inscrire les propositions dans un contexte plus large au niveau régional. On peut regretter :

- L'absence de prospective pour inscrire des orientations ou des projets plaçant Bayeux dans l'aire d'influence de Caen : Au-delà du logement, quelles activités accueillir à terme en matière de tertiaire supérieur, quelles formations pour se placer en complémentarité et s'arrimer à la capitale régionale ?
- L'absence de rattachement des moyens préconisés (un observatoire économique, l'animation des filières, un schéma de développement de la formation professionnelle) aux outils régionaux existants.
- Le manque de projets d'implantations industrielles et de services, alors que la convention MOULINEX a ouvert 4 zones d'activités industrielles et tertiaire (Nonant, Les Longchamps, Bellefontaine et Parc Ouest). Les besoins en foncier industriel du territoire doivent donc être certainement mieux évalués tant sur les pôles stratégiques (Bayeux et le littoral) que sur les pôles locaux, pour un total de 230 ha inscrit au DOG.
- Le manque de spécialisation des projets : 3 ports et 3 zones d'activités à proximité, des zones multiples sur le territoire alors qu'il faut certainement privilégier les pôles liés aux filières, aux nouvelles activités, comme les services aux particuliers et aux entreprises à la formation en tenant compte des orientations régionales.

2) Développer les problématiques environnementales :

Par rapport au programme régional « défi'Nergie » adopté par la Région et aux politiques « air et déchets » et « risques d'érosion du littoral » :

Dans le rapport de présentation, en ce qui concerne le bois énergie, il aurait été judicieux d'actualiser le nombre de chaufferies bois en service dans le Bessin, les données datant de 2004. La consommation de bois-énergie dans le Bessin est une des plus importantes de Basse-Normandie.

Les données pour le solaire thermique sont également anciennes. D'autre part, ni la politique régionale de soutien aux énergies renouvelables, ni l'existence d'un bilan « Carbone » ne sont mentionnés dans l'état initial de l'environnement.

Le risque érosion a été oublié. Pourtant deux secteurs sont préoccupants, celui de Grandcamp-Maisy et le secteur d'Arromanches-Courseulles avec de sérieuses menaces sur le bâti autour de Vers, à l'horizon de 50 ans.

Dans le PADD, la dynamique autour des énergies renouvelables est une bonne orientation mais il manque un lien entre la préservation des paysages (haies et bosquets) et la ressource en bois énergie.

Le DOG est surtout centré sur les thèmes d'urbanisme, de déplacement et de tourisme. La question « lutte contre les changements climatiques » n'est pas clairement mentionnée même si elle apparaît ponctuellement.

Promouvoir les modes de déplacements doux et l'urbanisation nouvelle autour des axes desservis par les transports collectifs sont des points positifs pour la réduction des émissions de CO².

Par rapport aux politiques régionales de l'eau, du patrimoine naturel et des paysages :

L'analyse du projet de SCoT fait apparaître la nécessité de rectifier le paragraphe 2.1. du DOG (page 11) : Les documents d'urbanisme des communes du Bessin devront être compatibles avec la Charte du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et non pas « prendre en compte les principes du Parc Naturel Régional ».

Au paragraphe 2.1.2 (p.12), les cours d'eau et la ressource hydrographique sont évoqués. Il semblerait plus judicieux de parler de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, qualité qui nécessite effectivement d'être préservée, mais également très souvent restaurée, grâce à des interventions coordonnées menées à l'échelle de bassins versants (aménagement d'abreuvoirs, gestion et entretien de la ripisylve, suppressions des obstacles à la libre circulation des poissons,...).

La politique de gestion patrimoniale évoquée au § 8.2 (p.42) doit donc concerner non seulement l'eau, mais plus largement l'eau et les milieux aquatiques.

Par rapport aux politiques de développement durable :

Le SCOT prend globalement en compte la logique de développement durable du territoire (dans ses attendus réglementaires pour un PADD : maîtrise du développement urbain, protection des espaces naturels, utilisation économe et équilibrée des espaces, maîtrise des besoins de déplacement...). On peut toutefois regretter l'absence dans le diagnostic d'information sur les démarches de développement durable déjà entreprises par les collectivités.

3) Maintenir les orientations prises pour les transports et les déplacements :

Le projet de SCoT met bien en évidence la nécessité de mise en cohérence du réseau ferré et des réseaux de car et de bus, afin de privilégier les modes de transports alternatifs à la voiture.

Les projets de rénovation des gares TER s'inscrivent parfaitement dans cette recherche de constitution de pôles d'échanges intermodaux, la gare comme carrefour entre des réseaux TER, interurbains et urbain.

Il faut relever une omission, paragraphe 441, page 108 du diagnostic, la « réflexion sur la gare de Bayeux est menée conjointement par la SNCF, les bus Verts et la ville » mais également par le conseil général du Calvados et la Région.

Il est fortement intéressant que le DOG encourage la localisation des implantations urbaines nouvelles dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

4) Améliorer la prise en compte du pays de Bessin au Virois :

Le rapport de présentation du SCoT précise que le projet formulé par le SCoT tient compte des orientations définies par la charte de pays (obligation résultant de la loi Urbanisme et Habitat), mais ne l'explique pas. Il aurait été souhaitable de préciser comment le projet de SCoT prend concrètement en compte le projet du territoire du Bessin au Virois, en particulier sur la question des services, du développement économique, de l'environnement.

Le projet du SCoT Bessin doit plus clairement inscrire l'avenir de ce territoire en cohérence avec celui du pays du Bessin au Virois et mieux prendre en compte le contexte régional. »

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS

N° 07-579

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur l'aménagement du territoire : projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays
Saint-Lois**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à la majorité des voix, 4 contre (Mme COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS), 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL), l'avis suivant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Saint Lois :

« 1) Inscrire le projet dans le contexte du Pays

L'idée générale du projet de SCOT est d'appuyer un développement ambitieux du territoire sur une forte expansion de l'agglomération de St-Lô et sur un réseau d'infrastructures routières étendu et modernisé.

Cette approche territoriale privilégie un scénario de développement de l'agglomération en considérant que l'avenir du pays Saint Lois passe par celui de l'agglomération, via d'une part sa transformation en communauté d'agglomération et d'autre part le projet « aggro 21 » évoqué ci-après. Au regard du SRADT, ce choix apparaît justifié, dans la mesure où il convient de soutenir Saint Lô en tant que ville moyenne constituant l'armature du maillage régional, mais il occulte en revanche la dimension du développement rural qui concerne une grande partie du territoire, ainsi que l'exigence de solidarité ville-campagne.

A ce titre et pour éviter un effet « d'aspiration », le projet pourrait développer des stratégies complémentaires à l'échelle du pays sur l'accueil et le maintien de populations actives en milieu rural (y compris des activités qualifiées s'appuyant sur les TIC), et plus généralement sur la question de l'offre territoriale en matière de services à la population, en visant plus particulièrement certaines catégories de population (jeunes ménages actifs pour les services liés à la petite enfance et la culture, adolescents, personnes âgées ou à mobilité réduite pour la question du transport...) et aborder la question de la reprise-transmission d'activité pour les agriculteur, commerçants et artisans.

Plus globalement, c'est l'articulation avec le projet de développement du territoire, formalisé dans la charte du pays, qui n'apparaît pas suffisamment explicité (art L.122-1 du code de l'urbanisme).

Il serait souhaitable en ce sens de préciser le positionnement de l'agglomération vis-à-vis du pays : d'ailleurs, si la gouvernance de l'agglomération et son extension pour devenir une communauté d'agglomération est bien évoquée dans le PADD, la gouvernance du pays entre les trois structures impliquées dans le développement du territoire, (l'Association pour la Promotion du Pays Saint Lois -actuellement en charge de l'animation du pays-, le Syndicat Mixte du Val de Vire et le Syndicat de développement du Saint Lois) ne l'est pas.

Le projet « d'aggro 21 » traduit le double objectif de renforcer la performance économique de l'agglomération dans ses domaines de spécialité (1/3 de la population dans les services administratifs, pôle bancaire, le pôle TES...) et l'agro-alimentaire et développer les fonctions de centralité de l'agglomération pour les services, l'habitat, l'emploi, mais il adopte un parti d'aménagement à fortes incidences.

Ce projet consiste en effet en l'aménagement ex-nihilo d'un nouveau site urbain de 200 hectares au sud de l'agglomération en bordure de la quatre voies entre Saint-Lô et Condé-sur-Vire comprenant à terme :

- des activités tertiaires hautes technologies,
- de l'habitat HQE,
- des équipements publics structurants (culturel, loisirs...)
- la constitution d'une vitrine du Saint Lois

Si le principe de conforter l'agglomération est louable, la Région s'interroge toutefois sur le caractère « durable » de ce parti d'aménagement (forte consommation d'espace agricole, conséquences énergétiques et en terme de ressources en eau, fonctionnalité urbaine avec la ville peu assurée, coût d'un tel projet ...).

2) Mieux intégrer les problématiques environnementales

Par rapport au programme régional « défi'Nergie » adopté par la Région et aux politiques « air et déchets »

Les principaux objectifs affichés d'ici 2020 à l'échelle du SCOT sont les suivants :

- l'augmentation de la population de 15 000 habitants,
- la création de 7000 nouveaux emplois,
- 7000 logements aménagés.

La principale question que pose ce projet ambitieux est de savoir s'il est compatible avec les ressources, notamment en eau, dont dispose le territoire. En particulier, les conséquences sur l'exploitation des nappes souterraines du centre manche et donc sur les milieux naturels du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin devront être attentivement étudiées.

Les objectifs en termes d'efficacité énergétique et en termes de production d'énergie renouvelable n'apparaissent pas. Le thème des transports et de la gestion de l'étalement urbain en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie est ignoré. Le choix de 90% de logement individuels ne va pas dans ce sens.

3) Mieux coordonner les modes de transports et de déplacement

Le projet SCOT met bien en évidence les investissements ferrés et routiers :

- dans le domaine ferroviaire, les investissements attendus ont été réalisés notamment l'électrification Saint-Lô - Lison et la modernisation Coutances - Saint-Lô. Toutefois, le diagnostic minore les investissements considérables réalisés par la Région sur Caen - Rennes et à venir au CPER 2007-2013.
- Pour le réseau routier, le SCOT a fixé la priorité comme la Région sur l'achèvement de la réalisation de la RN 174 jusqu'à la RN 13. Toutefois, Il aurait été intéressant de mieux hiérarchiser les différents projets routiers dans le SCOT.

D'autre part, il aurait été judicieux d'afficher le Plan de Déplacement Urbain (PDU) comme une action majeure du SCOT.

A terme, sa réalisation devra se concrétiser à l'échelle de l'agglomération Saint-Loise, afin de valoriser la coordination des différents modes de transports (TER, car CG 50 –un schéma départemental des transports publics vient d'être réalisé-, réseau urbain, vélo).

Ainsi, le PDU devrait permettre d'identifier les actions en faveur de l'intermodalité.

Par ailleurs, concernant la politique vélo et notamment le réseau Vélo routes, Voies Vertes le diagnostic et les préconisations apparaissent trop limités. »

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-580

sur les communications : Route Nationale 13 - déviation de Loucelles

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 34 908 544 € votée en 2007, un dossier « Routes Nationales » d'un montant de 1 900 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 900 000 € à l'Etat, au titre de la participation de la Région au financement de la mise aux normes autoroutières Caen Manche (déviation de Loucelles - RN 13). La participation de la Région est de 50 % du montant inscrit au projet d'achèvement du Contrat Etat-Région estimé à 3 800 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-581

sur les communications : Route Nationale 814 - sécurisation du BP Nord

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 34 908 544 € votée en 2007, un dossier « Routes Nationales » d'un montant de 3 454 617,10 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 3 454 617,10 € à l'Etat, au titre de la participation de la Région au financement de la sécurisation du Boulevard Périphérique Nord de Caen (RN 814). La participation de la Région est de 27,5 % du montant inscrit au projet d'achèvement du Contrat Etat-Région estimé à 12 562 244 € ;

- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-582

**sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets
Etat-Région - étude d'avant-projet de modernisation de la ligne Caen-Rennes - section
Folligny-Avranches**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO,
LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériels » de 25 000 000 € votée en 2007, un dossier « Infrastructures ferroviaires » d'un montant de 341 333 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 341 333 € à Réseau Ferré de France, au titre de la participation de la Région au financement de l'étude avant-projet de modernisation de la ligne Caen-Rennes - section Folligny-Avranches ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante avec RFF,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-583

sur les transports ferroviaires : convention Etat-Région-SNCF liée à la modernisation des gares à vocation régionale

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et la SNCF, l'avenant n° 4 à convention pluriannuelle du 10 décembre 2003, qui précise pour 2007, le programme des gares TER à réaliser ainsi que le montant de l'aide de l'Etat (soit 88 360 € au maximum),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-584

sur les transports ferroviaires : convention de mise à disposition d'une section de ligne du Réseau Ferré National entre Caen et Cerisy Belle Etoile pour une circulation à vocation touristique de cyclo-draisines

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France, la SNCF et l'« Amicale pour la mise en valeur de la voie ferrée de Caen à Flers », la convention de mise à disposition d'une section de ligne du Réseau Ferré National entre Caen et Cerisy Belle Etoile, section comprise entre la sortie Sud du tunnel des gouttes exclue (km 282 + 900) et le PN 387 exclu (km 291 + 500), pour une circulation à vocation touristique de cyclo-draisines, du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2007, ainsi que son avenant, destiné à étendre cette mise à disposition de l'intégralité de la voie ferrée Caen-Flers,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-585

sur les communications : publicités d'annonces légales

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 300 000 € votée en 2007, au titre des Transports, un dossier « Publicités d'annonces légales » d'un montant de 5 000 €, pour le paiement des insertions d'annonces légales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-586

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : VIKMAN -
hébergement de locaux techniques**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien aux projets TIC » de 4 760 000 € votée en 2007, un dossier « Aménagement du local technique VIKMAN d'Alençon », d'un montant de 1 818,07 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 1 818,07 € sur un montant éligible de 9 090,35 €, à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'aménagement du local technique VIKMAN d'Alençon ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-587

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Observatoire des territoires numériques - projet IRIS

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 26 900 € à l'Observatoire des Territoires Numériques (OTEN), pour le projet IRIS 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de partenariat correspondante avec l'OTEN,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-588

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : ouverture du réseau EPBN

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux porteurs de projets figurant dans le tableau ci-après, au titre de l'année 2007, pour le démarrage de leur projet :

Porteur de projet	Lieu	Nb. de sites	Nb d'emplois pérennisés	Subvention 2007 (€) (40%)	Aide sur 3 ans (€)	Montant de l'opération (€)
Centre d'animation Calvaire St Pierre	Caen (14)	1	1	16 000€	40 000€	105 232€
CC de la Suisse Normande	Thury-Harcourt (14)	1	1	16 000€	40 000€	106 385€
CC Pays de Livarot	Livarot (14)	1	1	18 000€	45 000€	123 225€
Isigny-Grandcamp Intercom	Isigny-sur-Mer (14)	1	1	16 000€	40 000€	127 649€
Ville Bayeux	Bayeux (14)	2	1,5	24 000€	60 000€	242 651€
Association Intercommunale pour le Retour à l'Emploi (A.I.R.E)	Lion sur Mer (14)	4	1	18 000€	45 000€	144 972€
CC bassin de Mortagne au Perche	Mortagne au Perche (61)	1	1	16 000€	40 000€	106 296€
Commune de Bretoncelles	Bretoncelles (61)	1	1	18 000€	45 000€	118 141€
TOTAL		12	8,5	142 000€	355 000€	1 074 551€

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-589

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2007, un montant global de subventions de 430 500 €, aux 30 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, au titre de leur projet EPN ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-590

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de diminuer le dossier ouvert pour le forfait d'externat des établissements privés, de 16 109 € sur le chapitre 932 financé par l'AE « Dotations de fonctionnement des EPLE » de 59 305 € votée en 2007 ;

- d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 51 700 000 € votée et modifiée en 2007, les dossiers suivants :

- 225 000 € pour le lancement de la rénovation de la voirie et des espaces extérieurs au lycée « Malherbe » à CAEN,
- 935 000 € pour les travaux de restructuration du service de restauration au lycée « Augustin Fresnel » à CAEN,
- 765 000 € pour les travaux de restructuration du service de restauration avec une extension de la salle à manger au lycée « Charles de Gaulle » à CAEN,
- 130 000 € pour le lancement de la réfection de couvertures et de façades au lycée « Pierre-Simon de Laplace » à CAEN,
- 800 000 € pour la rénovation des sanitaires dans les deux bâtiments d'externat au lycée « Jean Rostand » à CAEN,
- 22 000 € en complément pour la réfection de la laverie de la restauration, la réfection des peintures intérieures et le remplacement des clôtures au lycée « André Maurois » à DEAUVILLE,
- 60 000 € pour le lancement de rénovation des accès à l'établissement et des espaces extérieurs au lycée « Jean Jooris » à DIVES SUR MER,
- 12 000 € en complément pour la rénovation de l'amphithéâtre par le remplacement des panneaux acoustiques et des sièges au Collège-Lycée Expérimental d'HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- 250 000 € pour la réfection de menuiseries extérieures et des façades au Collège-Lycée Expérimental d'HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- 13 735 € en complément pour divers travaux de rénovation dans l'internat, en chaufferie et au gymnase au lycée « Marcel Gambier » à LISIEUX,
- 3 800 000 € pour les travaux de restructuration de l'internat et des locaux de l'infirmerie au lycée « Jules Verne » à MONDEVILLE,
- 600 000 € pour les travaux de rénovation des sanitaires et l'adaptation des locaux à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au lycée « Jules Verne » à MONDEVILLE,
- 300 000 € pour les travaux d'extension et de rénovation de la vie scolaire, la création d'une salle d'étude et du bureau de l'assistante sociale au lycée « Marie Curie » à VIRE,
- 1 020 000 € pour les travaux de restructuration du service de restauration au lycée « Emile Littré » à AVRANCHES,
- 510 000 € pour les travaux de la rénovation du gymnase au lycée « Emile Littré » à AVRANCHES,
- 2 545 000 € pour les travaux de rénovation des façades et de locaux dans le bâtiment de l'internat au lycée « La Roquette » à COUTANCES,
- 60 000 € en complément pour la reconstruction de logements de fonction au lycée « Edmond Doucet » à EQUEURDREVILLE,
- 1 150 000 € pour les travaux de création d'une salle polyvalente au lycée « Julliot de la Morandière » à GRANVILLE,

- 2 500 000 € pour les travaux de réfection des ateliers de maintenance des bateaux et la couverture de bâtiments au lycée « Julliot de la Morandière » à GRANVILLE,
- 1 275 000 € pour les travaux de restructuration du service de restauration au lycée « Julliot de la Morandière » à GRANVILLE,
- 450 000 € pour le lancement de la construction d'un internat et l'aménagement d'un lieu de vie au lycée « Robert de Mortain » à MORTAIN,
- 300 000 € pour la rénovation de l'extraction des fumées des ateliers au lycée « Claude Lehec » à SAINT HILAIRE DU HARCOUET,
- 1 315 000 € pour les travaux de réfection de couvertures au lycée « Pierre et Marie Curie » à SAINT LO,
- 850 000 € pour les travaux de restructuration du service de restauration au lycée « Marguerite de Navarre » à ALENCON,
- 1 600 000 € pour les travaux de création d'une salle polyvalente, d'un lieu de vie, de locaux pour les carrières sanitaires et sociales et l'aménagement d'une infirmerie au lycée « Maréchal Leclerc » à ALENCON,
- 2 394 000 € pour les travaux de réaménagement de locaux d'enseignement et le remplacement de menuiseries extérieures au lycée « Les Andaines » à LA FERTE-MACE,
- 45 000 € pour le lancement des travaux de reprise d'éléments de structure pour le bâtiment logement (maison Lefèvre) au lycée « Les Andaines » à LA FERTE-MACE,
- 1 500 000 € pour poursuivre la lutte contre les risques sanitaires dans les lycées de Basse-Normandie,
- 450 000 € pour les travaux de câblage dans les EPLE,

* sur l'AP subventions « Equipements dans les établissements publics et privés » de 8 800 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 874 209 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques,
- 129 700 € pour l'acquisition d'équipements de service général,

* sur l'AE « Dotations de fonctionnement des EPLE » de 59 305 € votée en 2007, un dossier d'un montant équivalent pour le versement de dotations complémentaires ;

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux,

- 10 subventions complémentaires pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre des dotations de fonctionnement aux établissements publics et privés,

- 3 subventions complémentaires, conformément à l'annexe III,

* au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe IV,

- 1 subvention dans le cadre de la carte-livre,
- 17 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional,

* au titre des formations agroéquipement des lycées agricoles et publics privés, conformément à l'annexe V,

- 5 subventions pour les boîtes à outils,
- 4 subventions pour les équipements de protection individuelle,

* au titre des formations hôtelières, conformément à l'annexe Vbis,

- 1 subvention pour les tenues professionnelles,
- 1 subvention pour les boîtes à outils,

→ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 60 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 12 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1,

- de modifier la délibération n° 99-735 du 17 décembre 1999 comme suit :

la subvention de 54 881,65 € attribuée au LP « de Sauxmarais » à Tourlaville, pour l'acquisition de 9 bancs moteurs didactisés n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, le solde, soit 3 723 € sera utilisé pour compléter le financement de l'achat et de l'installation de la station GNV ;

- de compléter la délibération n° 07-467 du 6 juillet 2007 comme suit :

d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'hébergement de 29 internes filles et/ou garçons (plus une surveillante) du lycée « Robert de Mortain » à MORTAIN, pour la période du 4 septembre 2007 au 30 juin 2008, la contribution financière de 13 000 € étant votée lors de la Commission Permanente du 6 juillet 2007 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional et d'autoriser le lycée « Yves Vérel » à NONANT LE PIN, à effectuer les aménagements pédagogiques de mise en sécurité des locaux pour lesquels une subvention a été accordée par délibération n° 07-350 du 11 mai 2007 ; les travaux étant déjà engagés et urgents suite aux prescriptions de la commission ad hoc ;

- de participer à hauteur de 16 000 € au concours de la « Vocation Scientifique et Technique des Jeunes Filles » en accordant 16 prix de 1 000 € chacun, conformément à l'arrêté préfectoral qui sera communiqué ultérieurement ; le versement de ces prix se fera par chèque remis directement aux lauréates ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les deux conventions relatives à la prise en charge de l'hébergement des lycéens du lycée « Jean Jooris » à DIVES SUR MER, pendant la restructuration de l'internat, dans les locaux du Centre Beurivage à CABOURG (Ligue de l'Enseignement du Calvados) pour la période du 3 septembre au 21 décembre 2007 et de Sweet Home Gite (Association de vacances et de loisirs Sweet Home) pour la période du 7 janvier au 11 avril 2008.

Les contributions financières de la Région à cette prise en charge s'élèvent à 59 800 € dont 27 800 € votés lors de la Commission Permanente du 16 octobre 2006, s'y ajoutent des frais de transport pour un montant de 27 934 €,

- la convention de remboursement au bénéfice d'élèves pour lesquels l'ARBS a encaissé à tort les chèques de caution au titre de la carte-livre,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-591

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés : dépenses en matière de politique éducative – budget participatif**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre du budget participatif, 4 subventions pour un montant global de 45 910 € pour des dossiers déposés suite à l'appel à projets pour l'année 2007, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-592

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 5 subventions pour un montant global de 26 300 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-593

sur les lycées : acquisition de parcelles à Saint-Hilaire-du-Harcouët

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'acquisition de 2 parcelles situées sur la commune de Saint-Hilaire-de-Harcouët cadastrées AB n° 75 (12 084 m²) et ZK n° 24 (14 460 m²) appartenant à Mme LEBLANC ;

- de verser une indemnité d'éviction d'un montant de 13 883 € à M. et Mme TENCE, exploitants desdites parcelles ;

- de prendre en charge les frais notariés correspondants ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-594

sur les lycées : désaffectation de parcelles au Lycée « S. Allende » à Hérouville-Saint-Clair

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter une partie de la parcelle cadastrée CN n° 1 (environ 6 457 m² sous réserve du document d'arpentage) située sur l'emprise du lycée « Salvador Allende », mise à disposition de la Région, par la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, dans le cadre des lois de décentralisation, pour permettre à ladite collectivité d'affecter cette même parcelle à son domaine public et de réaliser son projet d'aménagement des abords du stade Prestavoine ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-595

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

✓ sur l'AP « 5EHCPER » de 2 613 000 € votée et complétée en 2007, un dossier global de 373 526 € au titre de l'aide à l'acquisition/renouvellement des équipements pédagogiques et scientifiques pour l'Université de Caen Basse-Normandie, l'ISPA et INTECHMER,

✓ sur l'AE « 5EHCP » de 1 228 000 € votée et complétée en 2007, les dossiers suivants :

- 15 000 € au titre des subventions diverses de fonctionnement en faveur de l'enseignement supérieur,
- 478 550 € au titre de la mobilité internationale en faveur des étudiants ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

⇒ sur le chapitre 902 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'acquisition/renouvellement des équipements pédagogiques et scientifiques pour 2007

- 274 434 € à l'Université de Caen Basse-Normandie dont :

- . 152 450 € pour ses composantes (hors EIC et les 3 IUT),
- . 68 602 € pour l'EIC,
- . 27 450 € pour l'IUT de Caen,
- . 16 776 € pour l'IUT Cherbourg-Manche,
- . 9 156 € pour l'IUT d'Alençon,

- 68 602 € à l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA),

- 30 490 € à INTECHMER-CNAM,

⇒ sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

* au titre de subventions de fonctionnement diverses

- 10 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour son action culturelle en faveur de Radio Phénix, dans le cadre de son projet d'établissement,
- 5 000 € au CROUS pour la mise en place de la carte de paiement pour la restauration des étudiants,

* au titre de l'aide régionale à la mobilité internationale des étudiants, conformément à l'annexe jointe

- 468 100 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,
- 10 450 € à INTECHMER-CNAM ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-596

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 25 500 000 € votée en 2007, un dossier « Gratuité » d'un montant de 3 000 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du solde de la subvention annuelle de fonctionnement aux établissements dispensant des formations sociales initiales, conformément à l'article 54 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 425 548 € à l'Institut de Formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix Rouge Française sis à Alençon,

- 1 233 748 € à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (ARRFIS), organisme gestionnaire de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) sis à Hérouville Saint-Clair,

- * au titre du solde de la subvention annuelle de fonctionnement pour les formations paramédicales délivrées par des écoles ne relevant pas d'un centre hospitalier, conformément à l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 502 345 € à l'Institut des Formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix rouge Française sis à Alençon,

- * au titre des formations paramédicales adossées à des centres hospitaliers, conformément à l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 2 052 515 € répartis conformément aux annexes 1 et 2, le montant mensuel attribué à chaque établissement étant recalculé en fonction de la modification globale de la subvention définitivement attribuée ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 07-246 du 13 avril 2007, en supprimant de cette annexe, le nom de l'étudiante repris dans le tableau ci-dessous, pour un montant de bourses rectifié à la baisse :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 10-11-06	Bourse versée	Titre de recette	Montant définitif de la bourse
Clémentine BOURGUIGNON	TISF CRF Alençon	5 ^e échelon	3 661 €	1 670 €	1 991 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-597

sur la recherche - transfert de technologie - innovation

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, le dossier « Soutien aux projets innovants » d'un montant de 40 800 € ;

- d'affecter :

→ sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 1 500 € au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,
- 625 421 € au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires,
- 225 000 € au titre du soutien au Pôle de recherches médicales,
- 214 328 € au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, dont 25 667 € de frais de gestion,
- 66 300 € au titre du soutien à l'incubation de projets innovants,
- 407 432 € au titre du soutien aux projets innovants,

→ sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 76 441 € au titre du soutien au développement du Pôle de recherches médicales,
- 187 864,41 € au titre du soutien aux équipements de recherche structurants,
- 740 321 € au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- 125 990 € au titre du soutien aux projets innovants ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

◦ *au titre de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle*

- 1 500 € à l'ENSICAEN pour le projet intitulé « Interdit au public »,

◦ *au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires*

- 67 970 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre des allocations cofinancées conformément à l'annexe 1,
- 557 451 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre des allocations financées à 100% conformément à l'annexe 2,
- 3 000 € au GIP Pôle Universitaire Normand, pour l'organisation des Journées Doctorales Normandes,
- 110 600 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'accueil de Monsieur Guillermo OWEN comme titulaire d'une chaire d'excellence au CREM conformément à l'annexe 3,
- 175 400 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le soutien aux allocations post-doctorales, conformément à l'annexe 4,

- *au titre du développement du pôle de recherches médicales*
 - 150 000 € au GIP Cyceron au titre de la participation au fonctionnement de la structure,
 - 75 000 € au CHU de Caen pour le financement d'un poste d'attaché de Recherche Clinique au Centre de Recherche Clinique de Basse-Normandie,
- *au titre du CPER 2007-2013, conformément à l'annexe 5*
 - 121 876 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,
 - 87 052 € à l'ENSICAEN,
 - 5 400 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort,
- *au titre du soutien à l'incubation de projets innovants*
 - 66 300 € à NORMANDIE INCUBATION répartis conformément à l'annexe 6,
- *au titre du soutien aux projets innovants*
 - 399 440 € répartis conformément à l'annexe 7,
 - 7 992 € à Monsieur Thierry L'HONNEUR pour son étude de faisabilité technique relative à l'appareil pilote de déshydratation,

*** sur le chapitre 931 du Budget de la Région :**

- 6 900 € à NORMANDIE INCUBATION répartis conformément à l'annexe 6,

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

- *au titre du soutien au développement du Pôle de recherches médicales*
 - 60 000 € à l'INSERM pour la troisième année du Programme AVENIR,
 - 16 441 € au CHU de Caen pour l'acquisition d'un congélateur pour le Centre de Recherche Clinique de Basse-Normandie,
- *au titre du soutien aux équipements de recherche structurants*
 - 53 104,41 € à l'ENSICAEN pour l'équipement du projet intitulé « composants microphotoniques actifs intégrés » au sein du SIFCOM,
 - 71 760 € à l'ENSICAEN pour l'équipement du projet intitulé « spectroscopie infrarouge ultra rapide en catalyse sous irradiation micro-ondes » au sein du LCS,
 - 63 000 € au GIP Cyceron pour l'acquisition d'une chambre thérapeutique hyperbare expérimentale,
- *au titre du CPER 2007-2013, conformément à l'annexe 5*
 - 345 359 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,
 - 265 362 € à l'ENSICAEN,
 - 129 600 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort,
- *au titre du soutien aux projets innovants*
 - 125 990 € répartis conformément à l'annexe 7 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* délibération n° 07-34 du 19 janvier 2007

- le colloque « Conférences CONDORCET » aura lieu les 4 et 5 octobre 2007 et non les 2 et 3 juillet 2007,

- les dates extrêmes de réalisation pour la publication des n° 24 à 27 du magazine Connexions par SYNERGIA sont fixées du 1^{er} janvier au 15 décembre 2007,

* délibération n° 07-474 du 6 juillet 2007

- M. Xavier DERKX est accueilli au GANIL en remplacement de M. Benoît TASTET, ce dernier s'étant désisté,

* délibérations n° 06-841 du 16 octobre 2006 et n° 06-1061 du 12 décembre 2006

- les dates de l'étude intitulée « recherche d'adduits à l'ADN par la technique du post-marquage au phosphore 32 » portée par M. Jérémie LEGOFF au sein du groupe Régional d'Etudes sur le Cancer (GRECAN-EA 1772) sont fixées du 1^{er} octobre 2006 au 31 décembre 2007 ;

- d'annuler l'aide de 40 800 € accordée à l'ENSICAEN par délibération n° 06 - 1061 du 12 décembre 2006 pour l'accueil de M. LAMY-AU-ROUSSEAU, ce dernier ayant créé sa propre société, ne peut désormais prétendre à cette aide ;

- de procéder, au vu de la présente délibération, au versement de la subvention de 7 992 € accordée à Monsieur Thierry L'HONNEUR ;

- de prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2007, les dépenses effectuées par le Centre de Recherche Clinique ;

- de prendre acte du nom des bénéficiaires des allocations de thèses financées à 100 % accordées par délibération n° 07-474 du 6 juillet 2007, conformément à l'annexe 8 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs avec le GIP CYCERON jointe en annexe 9,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-598

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'inscrire au PRDFP, dans le cadre de l'évolution de la carte des formations, par voie de l'apprentissage, rentrée 2007, les modifications suivantes :

* Augmentation des capacités d'accueil des formations suivantes :

- Au CFA BTP, 14 Jean Hochet géré par l'AFP-BTP du Calvados
 - ° CAP carreleur mosaïste de 15 places,
 - ° CAP solier moquettiste de 15 places,

- Au CFA BTP, 50, Paul Bocage, géré par l'AFP-BTP de la Manche
 - ° CAP installateur thermique de 12 places,

* Fermeture du CAPA « production agricole utilisation de matériel » et ouverture du BPA « travaux de la production agricole » au CFA EPLEFPA les Champs de Tracy de Vire, à hauteur de 8 places ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-599

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE de 3 282 000 € votée en 2007, un montant de 30 000 € ;
- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 108 252,45 € pour le financement du partenariat,
- 27 671,43 € pour le financement de la VAE
- 343 857,00 € pour le financement de l'AIO ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 479 780,88 €, les subventions suivantes :

* au titre du partenariat, conformément à l'annexe I :

- 16 510 € à FORTHAC,
- 9 900 € à Normandie Habillement,
- 9 000 € à l'ARDEFA,
- 17 870 € à l'AREF (en complément de la subvention accordée lors de la Commission Permanente du 6 juillet 2007),
- 4 969,45 € à PROMOTION TRANSPORT,
- 40 003 € à l'ANFA,
- 10 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture (en complément de la subvention accordée lors de la Commission Permanente du 6 juillet 2007),

* au titre du financement de la « Validation des Acquis de l'Expérience »

- 25 721,43 € pour l'accompagnement des candidats, conformément à l'annexe II,
- 1 950 € au GRETA des Estuaires, pour la formation des 70 heures du DPAS,

* au titre du financement de l'AIO :

- 46 000 € à la MIFE de Caen,
- 28 800 € à la MEF du Cotentin,
- 19 057 € à la Mission Locale d'Argentan,
- 171 633,18 € à UTOPIA pour Place aux Métiers,
- 46 383,77 € à ECOM EPUB pour Place aux Métiers ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 07-476 du 6 juillet 2007 :

- la subvention de 21 000 € initialement attribuée à ANOFAB, est transférée à la CAPEB, opérateur des actions de la Charte Qualité Emploi Formation pour l'année 2007,

* n° 06-746 du 18 septembre 2006 :

- le montant de la subvention de la Région accordée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados, dans le cadre des Conventions Partenariales d'Objectifs 2006, passe de 32,99 % du budget prévisionnel à 38,13 % du budget réalisé ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-600

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 7 325 767,96 € dont 1 347 784,96 € au titre du COM Apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 7 325 767,96 € réparti comme suit :

- * au titre de la régularisation des subventions de fonctionnement 2006

- 149 249 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre de la régularisation des subventions de transport, hébergement et restauration 2006 (axe 3 du COM)

- 74 462 € répartis comme suit :

- . 25 659 € à l'Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment du Calvados,
- . 33 023 € à l'Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment de l'Orne,
- . 12 592 € à l'EPLFPA de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- . 3 188 € à l'AFASEC,

- * au titre du fonctionnement des CFA

- 6 549 140 € pour la première avance 2008, conformément à l'annexe 2, dont 720 406 € au titre du COM (axe 1),

- * au titre du fonctionnement 2007 des CFA pour le préapprentissage (axe 5 du COM)

- 13 015 € au CFA Jean Hochet à Caen, géré par l'AFP-BTP du Calvados,

- 43 257 € au CFA Paul Bocage à Coutances, géré par l'AFP-BTP de la Manche,

- * au titre du Fonds Social Apprenti (axe 3 du COM)

- 38 067,98 € conformément à l'annexe 3,

- * au titre des aides aux jeunes handicapés (axe 7 du COM)

- 9 517,98 € répartis comme suit :

- . 750 € au Groupe FIM Gestionnaire du CFA à Agneaux,
- . 2 917,98 € à l'EPLFPA du Robillard à Saint-Pierre-sur-Dives,
- . 5 850 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, gestionnaire de l'ICEP-CFA,

- * au titre du PRDFP (axe 1 du COM)

- 449 059 € conformément à l'annexe 4 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-601

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 757 000 € votée en 2007, pour les « Formations préparatoires et qualifiantes » les dossiers suivants :

- . 12 000 € au titre du Réseau d'accueil,
- . 1 200 000 € au titre de la gestion des crédits de fonctionnement des actions préparatoires et qualifiantes,
- . 86 396,80 € au titre des actions préparatoires,
- . 48 632 € au titre des validations ;

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier « Rémunération des stagiaires » d'un montant de 1 000 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des actions préparatoires et qualifiantes :

- 86 396,80 € au GRETA du Calvados,
- 1 200 000 € au CNASEA,

- * au titre du réseau d'accueil :

- 12 000 € en complément à la Mission Locale des Jeunes du Bocage, pour porter le total de la subvention initiale accordée par délibération n° 07- 135 du 2 mars 2007 à 83 690 € ;

- * au titre des validations :

- 48 632 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen,

- * au titre de la rémunération des stagiaires :

- 1 000 000 € au CNASEA ;

- d'individualiser les montants suivants :

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes :

- 71 376 €, conformément à l'annexe 1,

- * au titre des formations préparatoires :

- 35 995 €, conformément à l'annexe 1bis,

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2, 3 et 3bis dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-602

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation professionnelle continue » de 1 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 93 606,52 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 93 606,52 €, les subventions suivantes :

- 15 000,00 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen pour le projet Mixité,

- 9 006,00 € au Polytechnicum de Normandie pour la création d'un module de formation en e-learning sur le thème « Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes »,

- 29 600,52 € aux organismes partenaires de Rése@uNance, conformément à l'annexe jointe,

- 40 000,00 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la mise en ligne du Diplôme d'Université « Gérontologie sociale » ;

- de faire procéder au reversement des sommes trop perçues par les organismes partenaires de Rése@uNance à hauteur de 5 404,03 €, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-603

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, un montant de 190 978,46 € pour les dossiers suivants :

- 60 370,46 € pour le programme « Financements individuels »,
- 115 000,00 € pour le programme « Congé individuel de Formation »,
- 15 608,00 € pour le programme « Métiers de la mer et des cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Financements individuels »

- 60 370,46 € conformément aux annexes 1 et 1 bis,

* au titre du programme « Congé Individuel de Formation »

- 115 000 € à UNIFAF,

* au titre du programme « Métiers de la mer et des cultures marines »

- 4 576 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer,
- 11 032 € au Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg ;

- de modifier au titre du programme de formation générale conformément à l'annexe 2 :

- l'intitulé du marché attribué par délibération n° 06-1064 du 12 décembre 2006 au CPS Maltot sous le n° CR FTLV 07 0015 pour « Préparation aux examens et concours »,
- le lieu de réalisation du marché attribué par délibération n° 07-360 du 11 mai 2007 à l'IRFA Normandie-maine sous le n° CR FTLV 07 007 pour l'étendre au bassin de Caen-Bayeux ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites dans les annexes 3, 3bis et 3ter ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-603bis

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « Aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA » de 4 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 191 695 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 191 695 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-604

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 233 750 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la Scène Nationale 61, l'Association Scène et Champs et l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-605

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 30 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de modifier la délibération n° 07-142 du 2 mars 2007 comme suit :

- la subvention de 6 000 € concernant l'organisation de l'exposition intitulée « Ils ont photographié la Normandie » est attribuée à l'Association « Le Mois de la Photographie en Pays Virois » et non « Le mois de la Photographie en Bocage Normand » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les dossiers des villes de Caen et Coutances ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-606

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 7 855,34 € pour le dossier « Aménagement des lieux de spectacles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, un montant total de subventions de 7 855,34 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert comptable ou le Président ;

- de déroger au principe de la déchéance quadriennale et d'autoriser le versement du solde de la subvention de 443 625 € accordée à la Ville de Cherbourg par délibération n° 01-65 du 20 décembre 2001 pour la réalisation de la construction du Centre Régional des Arts du Cirque ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-607

sur la culture : Fonds Régional d'Intervention Culturelle (investissement)

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 5 281 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 5 281 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'Association Itinéraire bis ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-608

sur la culture : Fonds Régional d'Intervention Culturelle (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 125 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'Association Estuaire d'en Rire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-609

sur la culture : Pôle d'Art Contemporain

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 45 000 € attribuée par délibération n° 06-549 du 16 juin 2006, pour la réalisation de l'étude relative au pôle culturel contemporain au Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, ce dernier ne réalisant plus cette étude ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-610

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « soutien à la diffusion musicale » un montant global de subventions de 57 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association Les Musicales de Mortagne, l'Association SI BEMOL, la Communauté de Communes du Pays de Falaise, l'Association Orphéon de Bayeux et la Communauté d'Agglomération Caen la Mer ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-611

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 6 253 € pour le dossier « Instruments de musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant total de subventions de 6 253 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- de modifier la délibération n° 07-50 du 19 janvier 2007 comme suit :

- la subvention de 2 792,27 € initialement attribuée à la commune de Torigni-sur-Vire, pour l'achat d'instruments destinés à l'école cantonale (année 2006-2007), est accordée à l'Association Cantonale de Musique de Torigni-sur-Vire, maître d'ouvrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-612

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », une subvention de 1 250 € à l'Association Culture Arts et Loisirs de Cheux, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-613

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 11 745 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 07-491 du 6 juillet 2007 comme suit :

- la subvention de 1 000 € initialement accordée à M. Yves COULOMBIER, pour la publication de l'ouvrage « Manuel d'alcoologie sociale », est attribuée aux Editions Chronique Sociale (SARL) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier des Editions Chronique Sociale (SARL) et l'Association Le Pays Bas-Normand ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-614

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 2 917,80 € pour le dossier « Livre et Lecture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, une subvention de 1 462 € à la commune de Roncey (Manche), pour l'informatisation de la bibliothèque, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 07-372 du 11 mai 2007 comme suit :

- la subvention accordée à la commune de Saint-Contest, pour l'achat de mobilier destiné à sa bibliothèque est portée de 2 911,20 € à 4 367 €, à la suite d'une erreur dans le plan de financement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-615

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », un montant total de subventions de 62 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-616

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier :

* les délibérations suivantes :

n° 04-264 du 13 avril 2007

- la subvention de 15 000 € accordée à la Société « Antoine Martin Production », pour la réalisation du film intitulé « (G)rêve générale » de Daniela De Felice et Matthieu Chatellier, est transférée à l'Association 7° Sens ; les auteurs ne souhaitant plus collaborer avec cette société,

n° 07-496 du 6 juillet 2007

- la subvention de 12 000 € initialement attribuée à Mme Pocas TISSERAND, pour l'aide à la réécriture du long métrage « De l'autre côté du Tage » est accordée à Mme Maria Esperança TISSERAND ; Maria Esperança étant le véritable prénom de Mme TISSERAND,

- de déroger aux dispositions de :

- la convention n° 2006-A-51 du 15 mai 2006, en accordant un délai de 18 mois à EX NIHILO, pour la présentation de la première version du film « Autour de moi, la ville hurlait » et d'autoriser le versement du solde de la subvention ;

- la convention n° 2006-A-139 du 24 novembre 2006 et d'autoriser le versement de la subvention accordée à M. Frédéric LETERRIER, pour l'aide à l'écriture du documentaire « Julien » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-617

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional - Culture » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 10 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à la Ville de Bayeux, pour la réalisation d'un film documentaire sur la Tapisserie de Bayeux ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-618

sur la culture : culture justice

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Culture Justice », une subvention de 640 € à l'Association socioculturelle de la Maison d'Arrêt de Coutances (Manche), conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-619

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », un montant global de subventions de 46 115,53 € réparti comme suit :

- 3 448,53 € à l'Association CERIS, pour l'apurement définitif du déficit,

- 38 667 € à l'Université de Caen Basse-Normandie (MRSH), pour la mission de préservation, de recherche et de diffusion du patrimoine culturel de l'Université,

- 4 000 € à l'Association La Loure, pour la poursuite de ses activités en 2007 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention de soutien à la politique universitaire de préservation du patrimoine culturel et de diffusion de la culture scientifique, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-620

sur l'inventaire général du patrimoine culturel : mise à disposition des logiciels RenabLYon et Lexic Ovide

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les deux projets de convention joints en annexe et relatifs à la mise à disposition des logiciels RenablLyon et Lexic Ovide.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-621

**sur l'inventaire général du patrimoine culturel : inventaire du patrimoine du Parc
Naturel Régional du Perche**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer avec la Région Centre et le Parc Naturel Régional du Perche, le projet de partenariat scientifique et technique, joint en annexe, et relatif à l'inventaire du patrimoine culturel du Parc Naturel Régional du Perche.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-622

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 27 750 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 27 750 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 07-499 du 6 juillet 2007, pour prendre en compte le nom des bénéficiaires et la répartition de la subvention de 12 850 € comme suit :

- 1 500 € à Arielle PETIT, pour un projet d'étude de la vie sociale et familiale malgache dans un quartier de Tananarive (Madagascar),

- 700 € à Elodie RESBEUT, pour un projet de stage en économie sociale et familiale dans l'école Mamadou et Bineta à Bamako (Mali),

- 1 500 € à Olivier GOURBE, pour un projet d'un stage d'externat à l'hôpital de Katmandou (Népal),

- 850 € à Anna FOURNIER, pour un projet d'étude sur le fonctionnement de la vie sociale et familiale africaine dans le village de Sanankoroba (Mali),

- 2 000 € à Elise LESCHAVE, pour un projet de séjour de découverte culturelle de la santé au dispensaire de Mbodienne à Mbour (Sénégal),

- 600 € à Annaïg BESNARD, pour un projet d'une mission de soutien au développement d'une bibliothèque à Mahanoro (Madagascar),

- 600 € à Scouts et Guides de France Cherbourg, pour un projet d'appui à la scolarisation et l'animation à l'école du village de Savalou (Bénin),

- 800 € à Sirine MARRAKCHI, pour un projet de séjour de découverte de la vie sociale urbaine, du mode de vie et de pensée à Tananarive (Madagascar),

- 2 000 € à Marion NICOLAS, pour un projet de stage de santé publique dans le cadre de leur formation d'infirmière à l'hôpital de Thiés (Sénégal),

- 1 500 € à Amélie BRIAVOINE, pour un projet de stage de découverte et d'expérience de vie de 2^{ème} année de formation d'éducateur spécialisé dans le centre de sauvegarde de Pikine Guediawaye (Sénégal),

- 800 € à Edouard BARA, pour un projet de stage de découverte et d'expérience de vie de 2^{ème} année de formation d'éducateur spécialisé dans le centre d'aide, d'écoute et de réinsertion sociale de Ouagadougou (Burkina) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL), pour la coordination du programme de mise en œuvre de la coopération entre la Basse-Normandie et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-623

sur les Droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 48 836 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant global de subventions de 48 836 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-624

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 533 750 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 533 750 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de Flers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-625

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 35 200 € dont :

- 12 200 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 23 000 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-626

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 950 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 286 000 € ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2007/2008, les subventions suivantes :

- 6 000 € à l'Ovalie Caennaise,
- 7 000 € au Tennis Club Athlétique de Lisieux,
- 23 000 € à l'Entente Nautique Caennaise,
- 8 000 € au Club Nautique Pays de Saint-Lô,
- 4 000 € à l'OHS Cherbourg-Octeville,
- 1 000 € à Caen Triathlon,
- 4 000 € à l'AS Tourlaville Athlétisme,
- 1 500 € au Cercle d'Escrime Lisieux,
- 4 000 € au Roller Skating Hockey Caen,
- 25 000 € au CL Colombelles,
- 3 000 € à l'USO Mondeville Tennis,
- 9 000 € au Tennis Club de Caen,
- 2 000 € à Bayard Argentan Badminton,
- 1 000 € au Badminton Saint Hilaireien,
- 1 000 € à l'Amicale Laïque de Sées,
- 3 000 € à l'AS Tourlaville Cyclisme,
- 4 000 € à l'Etoile Sportive Torigni,
- 2 000 € à l'Elan Sportif Carpiquet,
- 3 000 € au Hockey sur gazon Caen HCVCEC,
- 4 000 € au Sporting Club Coutançais,
- 3 500 € au Cercle d'Echecs d'Agneaux Saint-Lô,
- 10 000 € à l'USO Mondeville Athlétisme,

- 3 000 € au Club d'Echecs Lexovien,
- 14 000 € au FC Saint-Lô Manche,
- 10 000 € à l'US Alençon,
- 10 000 € au Sport Union Divaise,
- 11 000 € à l'US Avranches,
- 10 000 € au Club de Football d'Ifs,
- 21 000 € au Club Basket d'Ifs,
- 12 000 € à l'AJS Ouistreham Basket,
- 12 000 € à l'US La Glacerie Basketball,
- 45 000 € l'AS Cherbourg Basket,
- 6 000 € à l'ASV Douvres Basket,
- 3 000 € au Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-627

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 20 500 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-628

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 1 500 € à l'Association Fédération Familles Rurales de Valframbert, pour l'organisation du festival de musique « Les Framboiziks », dans le cadre du projet crédit initiative jeunes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-629

sur la solidarité urbaine : sélection des lauréats du prix régional « Réinventons la Ville »

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 5 500 €, pour le prix régional « Réinventons la ville » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 5 500 € répartis comme suit :
 - 1 500 € au Centre Socioculturel Paul Gauguin, pour la mise en place d'une caravane culturelle,
 - 1 500 € à La Périscole, pour son projet intitulé « Les passeurs d'histoires »,
 - 1 500 € à Nidouillet, pour la mise en place de son projet « Animation pour femmes et enfants »,
 - 1 000 € à Comme s'ils marchaient la nuit..., pour « l'atelier d'écriture pour chômeurs de longue durée » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-630

sur la solidarité urbaine : appel à projet « Réinventons la ville » - Edition 2007

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 254 300 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 254 300 €, réparti conformément à l'annexe jointe, pour l'appel à projets « Réinventons la Ville - Edition 2007 » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association - Conseil Régional » à hauteur maximale de 70 % du montant de la subvention,

- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-631

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 4 250 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant global de 831 299 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 831 299 € réparti comme suit :

- 27 000 € à la Ville de Cherbourg, maître d'ouvrage pour l'opération de mise en accessibilité de l'école Baquesne, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global estimé de 135 000 € HT,

- 55 261 € à la Ville de Lisieux, maître d'ouvrage de la mission OPC urbain, représentant 12,5 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 440 880 € HT,

- 349 459 € à la Ville de Caen, maître d'ouvrage pour l'aménagement du secteur nord de la Grâce de Dieu, représentant 15 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 2 329 727 € HT,

- 399 579 € à la Ville de Caen, maître d'ouvrage de l'aménagement du secteur sud de la Grâce de Dieu, représentant 21,5 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 1 855 898 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-632

sur le logement : étude « Logement temporaire des jeunes actifs en Basse-Normandie »

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Travaux d'études et de planification » de 625 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à l'URHAJ Basse-Normandie, maître d'ouvrage pour l'étude « le logement temporaire des jeunes actifs en Basse-Normandie » correspondant au solde non versé de la subvention de 30 000 € accordée par délibération n° 05-572 du 11 juillet 2007 et selon les modalités de paiement prévues ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-633

sur le logement : expérimentation du PASS LOGEMENT JEUNES en Centre Manche

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'étendre aux bailleurs privés et aux communautés de communes recensées sur le territoire « Centre-Manche » et ayant le projet de mettre à disposition des bâtiments communaux, les dispositions relatives à l'application du dispositif d'expérimentation PASS LOGEMENT JEUNES et explicitées dans la délibération n° 06-775 du 18 septembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-634

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP «Habitat privé - aides individuelles au logement» de 823 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 35 234 € pour le dossier «travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants»,

- 7 411 € pour le dossier «travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 35 234 €, conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 7 411 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-635

sur le logement : aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Logement - Opérations de développement local » de 300 000 € votée en 2007, un montant de 22 200 € pour le dossier « Suivi-animation » de l'OPAH menée par la Communauté de Communes de Brécey et de Saint-Hilaire-du-Harcouët ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des programmes de réhabilitation engagés par les territoires, une subvention de 22 200 € à la Communauté de Communes de Brécey et de Saint-Hilaire-du-Harcouët, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-636

sur la santé et les territoires : actions de prévention pour la santé

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et Solidarités » de 139 250 € votée en 2007, un dossier « Actions de prévention pour la santé publique » d'un montant de 4 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 4 000 € à l'Association « RESSOURCES » du Calvados, pour la création d'un réseau de soins palliatifs ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-637

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 207 750 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 27 543,01 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région un montant global de 27 543,01 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe I et II ;

- d'autoriser la M.D.P.H. du Calvados à payer les factures conformément au tableau joint en annexe III, en prélevant sur la dotation globale de 155 000 € votée en 2006 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-638

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et solidarités » de 125 000 € votée en 2007, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 2 600 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Subvention Région
<u>Ville de Valognes</u>	Organisation de la journée « Bouger ensemble » le 13 octobre 2007, dont le thème sera « Handicap et famille ».	1000 €
<u>Association « Et si nous faisons la fête... »</u>	Organisation de la cinquième édition de la « Fête Normande »	1000 €
<u>Coordination des Infirmiers Anesthésistes et de Réanimation de Caen et sa Région (CIARCR)</u>	Organisation de la 18 ^{ème} journée bas-normande des infirmiers anesthésistes, qui aura lieu le 20 octobre 2007	600 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-639

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
Parc Naturel Régional du Perche**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les PNR » de 2 642 872 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 75 000 €, afin de payer les commissaires enquêteurs et les moyens matériels nécessaires au déroulement de l'enquête publique liée à la procédure de révision de la charte du PNR du Perche ;

- de solliciter la Région Centre à concurrence de 30 % des frais réellement engagés pour la mise en œuvre de cette procédure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-640

sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel - Patrimoine naturel

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les PNR » de 2 642 872 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 074,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, au Groupe Ornithologique Normand, une subvention de 1 074,50 € pour la réalisation d'une étude sur le phragmite aquatique, pour un montant subventionnable de 6 964 € ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-641

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 420 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 699 509,50 € dont :

- . 75 373,50 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 609 136 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- . 15 000 € pour le dossier « Qualité de l'air »,

- sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 1 640 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 8 000 € pour le dossier « Aide à la décision »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 570 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 104 200 € dont :

- . 9 700 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 59 500 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- . 35 000 € pour le dossier « Qualité de l'air »,

- sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 420 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 895 € au titre du dossier « PER » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 26 408 € à la Commune de Louvigny pour une AMO HQE pour la construction d'une école maternelle (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 37 725 €),
- 27 072,50 € à la Ville de Honfleur pour une AMO HQE pour la construction d'une école élémentaire (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 38 675 €),

Diagnostic énergétique

- 2 660 € à LAMY Syndic pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la Résidence Marine Est à Caen (Calvados) (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 €),
- 2 660 € à LAMY Syndic pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la Résidence les Aubépines à Caen (Calvados) (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 800 €),
- 4 500 € à la société TIMKEN à Argences (Calvados) pour la réalisation d'une étude de faisabilité (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 000 €),
- 8 260 € à la SCOP La Fraternelle à Lisieux (Calvados) pour la réalisation d'un bilan Carbone® (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 800 €),

Isolation

- 3 813 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation de leur habitation principale (2007-2),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 30 826 € à la Commune de la Lucerne d'Outremer (Manche) pour l'installation d'une chaudière bois et de son réseau de chaleur (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 154 136 €),
- 2 838 € à Communauté de Communes du Bocage d'Athis (Orne) pour l'extension du réseau de chaleur, sur le site de la Roche d'Oëtre (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 459 €),
- 7 848 € à la Commune de Viessoix (Calvados) pour l'installation d'une chaufferie bois dans le local mairie-école (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 39 243 €),
- 400 000 € à la Ville d'Argentan (Orne) pour l'installation d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur (7,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 539 603 €),
- 1 020 € à la Commune de Clécy (Calvados) pour l'installation d'une chaufferie bois pour la base Lionel Terray,
- 8 776 € au CIER de Montchauvet (Calvados) répartis conformément au tableau joint en annexe 2, pour une opération (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-7),
- 14 611 € au CIER de Montchauvet (Calvados) répartis conformément au tableau joint en annexe 3, pour une opération (Coup d'Pouce) d'acquisition de chaudières automatiques ou autres équipement utilisant le bois de haies (2007-3),
- 39 378 € au CIER de Montchauvet (Calvados) répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour l'opération n°5 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Solaire thermique

- 22 418 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2007-7),
- 19 194 € aux bénéficiaires répartis conformément au tableau joint en annexe 6 pour la production d'eau chaude sanitaire,
- 1 155 € à l'EARL Mercher à Cahagnes (Calvados) pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 650 €),

Huiles Végétales Pures

- 11 723 € à la CUMA de Beaulieu (Orne) pour l'acquisition d'une unité de production d'huiles végétales pures (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 39 076 €),

Photovoltaïque

- 907 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour une installation photovoltaïque,

Géothermie

- 11 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 8, pour une installation géothermale,

Petit-éolien

- 13 511 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 9, pour l'installation d'une petite éolienne,
- 23 931 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 10, pour l'installation d'une éolienne à titre professionnel,

❑ au titre du dossier « Qualité de l'air »

- 15 000 € à Air COM pour l'acquisition de nouveaux appareils de mesure de la qualité de l'air (58 % de la dépense subventionnable s'élevant à 194 117 €),

❑ au titre du dossier « Volet Territorial de la politique environnement »

- 8 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Falaise (Calvados) pour la réalisation d'une étude d'une zone de développement éolien (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 000 €),

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 4 000 € à l'association Pince-Oreille-TSF 98 pour réalisation d'une émission radio sur les économies d'énergie et le développement durable (52,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 7 600 €),
- 5 700 € à l'association Eco-Mobile pour la réalisation de dépliants pour promouvoir le co-voiturage sur Caen (71 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 000 €),

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Espaces Info-Energie

- 15 000 € à Habitat et Développement de l'Orne pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie - année 2006,
- 30 000 € au SDEC l'Orne pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie - année 2006,

Salon & Foire

- 2 000 € à la Communauté de Communes de Saint James (Manche) pour l'organisation d'un village développement durable (15,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 13 146,45 €),
- 5 000 € à la Commune de Chanu (Orne) pour l'organisation du deuxième salon bois-énergie (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 16 450 €),
- 2 000 € à Professions Bois à Alençon (Orne) pour la réalisation d'une publication sur le bois (12 % de la dépense subventionnable s'élevant à 16 127 €),

Adhésion

- 1 000 € au CIBE pour l'adhésion annuelle de la Région au Comité,
- 4 500 € à l'association EFFINERGIE pour l'adhésion annuelle de la Région à l'association,

❑ au titre du dossier « Qualité de l'air »

- 35 000 € à Air COM pour le fonctionnement de l'association,

❑ **au titre du dossier « Volet Territorial de la politique environnement »**

- 895 € au Pays du Bessin au Virois pour la visite de deux sites de traitement d'ordures ménagères dans le cadre du contrat ATEnEE (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 790 €) ;
 - de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
 - de modifier les délibérations suivantes :
 - délibération n° 07-524 du 6 juillet 2007 : le montant du dossier « contrat ATEnEE » affecté sur l'AE du volet territorial de la politique environnement est de 7 750 € et non 25 126 €,
 - délibération n° 07-178 du 2 mars 2007 : la subvention de 7 750 € versée à la Communauté Urbaine de Cherbourg au titre du dossier « contrat ATEnEE » est prélevée sur le chapitre 937 et non 907,
 - délibération n° 07-65 du 19 janvier 2007 : la subvention de 24 000 € versée à la Communauté Urbaine d'Alençon au titre du dossier « contrat ATEnEE » est prélevée sur le chapitre 937 et non 907,
 - délibération n° 06-1079 du 12 décembre 2006 : la subvention de 51 841,80 € versée au Pays du Bessin au Virois au titre du dossier « contrat ATEnEE » est prélevée sur le chapitre 937 et non 907,
 - de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
 - d'adhérer aux associations Comité Interprofessionnel du Bois Energie et Collectif Effinergie,
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-642

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 225 000 € votée en 2007, un montant de 75 000 € au titre du dossier « Gérer les risques naturels », pour l'Institut Européen des Risques,

- sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant de 352 940,20 € dont :

- . 158 375 € au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »,
- . 194 565,20 € au titre du dossier « Gérer les risques naturels » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »

- 15 800 € à la commune d'Isigny le Buat (Manche) pour la réalisation de la 3^{ème} tranche de travaux du programme pluri-annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Oir, pour un montant subventionnable de 79 000 €,
- 8 777 € à l'AAPPMA de la Roche Mabile (Orne) pour la 4^{ème} tranche de restauration du ruisseau du Pas d'Anes, pour un montant subventionnable de 43 882 €,
- 908 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques pour la réalisation d'une étude-diagnostic de l'état des affluents de la Sée amont, pour un montant subventionnable de 4 540 €,
- 2 799 € à la commune de Bavent (Calvados) pour la réalisation d'une étude hydraulique de zonage des eaux pluviales, pour un montant subventionnable de 13 995 €,
- 7 500 € à la commune de Ouistreham (Calvados) pour la mise en place du traitement du phosphore sur la station d'épuration, pour un montant subventionnable de 25 000 €,
- 20 100 € à la commune de St Martin d'Aubigny (Manche) pour des travaux de valorisation et de traitements complémentaires dans le cadre de la réalisation d'une station d'épuration, pour un montant subventionnable de 67 000 €,
- 64 500 € à la commune de Carrouges (Orne) pour la création d'une nouvelle station d'épuration (traitements complémentaires liés à la sensibilité du milieu récepteur), pour un montant subventionnable de 215 000 €,
- 4 500 € à la commune de Bellavilliers (Orne) pour la construction d'une station d'épuration (traitements complémentaires liés à la sensibilité du milieu récepteur), pour un montant subventionnable de 15 000 €,
- 14 400 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Chambois Fel (Orne) pour la construction d'une nouvelle station d'épuration (traitements complémentaires liés à la sensibilité du milieu récepteur), pour un montant subventionnable de 48 000 €,
- 17 655 € à la commune de Chailloué (Orne) pour la reconstruction de la station d'épuration (traitements complémentaires liés à la sensibilité du milieu récepteur), pour un montant subventionnable de 58 850 €,
- 1 353 € à divers bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, conformément à l'annexe jointe ;

→ au titre du dossier « Gérer les risques naturels » :

- 194 565,20 € à la commune d'Yquelon (Manche) pour les travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant du Boscq (sous-bassin du ruisseau de la Haute Lande), pour un montant subventionnable de 972 826 € ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »

* à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne :

- 21 654,07 € pour le financement du poste d'animateur du SAGE Orne amont, pour un montant subventionnable de 43 308,14 €,
- 44 683,36 € à l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Orne pour le financement des postes d'animateurs des SAGE Orne moyenne et Orne aval-Seulles, pour un montant subventionnable de 89 366,74 €,

* 8 384,04 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour le financement d'un poste d'agent d'entretien des cours d'eau / technicien de rivière, pour un montant subventionnable de 27 946,80 € ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de modifier la délibération n°07-401 du 11 mai 2007 comme suit :

- les subventions d'un montant total de 83 € attribuées aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie sont prélevées sur le chapitre 907 et non 937 du budget de la Région ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-643

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un montant de 171 729 €, dont:

- 16 000 € pour la communication relative au Prix régional du développement durable,

- 150 000 € pour l'accompagnement de la Région dans l'élaboration du plan d'action de son Agenda 21 ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James (Manche) pour l'organisation d'un village du développement durable à la foire de St Macé (15,2 % de dépense subventionnable s'élevant à 13 146,45 €,

- 729 € à l'association Tessy Survolté (Manche) pour l'organisation d'une journée sur les énergies renouvelables, sur un montant subventionnable de 2 429 € ;

- 2 000 € à l'Association « C'est quoi ce baz...art ? Boutique d'écriture » (Calvados) pour organiser trois rencontres-débats et un concours d'écriture autour du développement durable, sur un montant subventionnable de 37 810 € ;

- 1 000 € à l'association La Dame Blanche (Calvados) pour l'organisation d'une fête de la nature, sur un montant subventionnable de 3 100 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions de la Région pour les dossiers de la Communauté de Communes de Saint-James et de l'Association Tessy Survolté ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-644

sur l'agriculture : actions territorialisées - Forêt-Bois - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agriculture Actions territorialisées » de 200 000 € votée en 2007, un dossier « Actions territorialisées » d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 40 000 € à Professions-Bois, sur la base d'une dépense subventionnable de 81 500 €, pour la mise en œuvre de la seconde partie de son programme d'actions 2007, dont 23 000 € en Contrat de projets et 17 000 € hors Contrats de projets ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-645

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
élevage bovin - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 53 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 53 000 € sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 325 771 €, à l'Association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison, pour son programme annuel d'expérimentations 2007. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-646

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
production légumière et horticole - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 382 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* en Contrat de projets

- 300 000 € au SILEBAN dont :

- . 185 000 € pour son programme d'actions CPER 2007 de la filière légumière,

- . 115 000 € pour son programme d'actions CPER 2007 de la filière horticole,

sur la base des actions et des dépenses subventionnables, conformément aux annexes jointes,

- 37 000 € à HORTI-PEPI dont :

- . 24 000 € pour les actions de promotion-communication 2007 (hors salon du végétal), sur la base d'une dépense subventionnable de 73 980 €,

- . 13 000 € pour la création d'une cellule de services 1^{ère} phase, sur la base d'une dépense subventionnable de 20 000 €,

- 15 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, pour son programme d'expérimentations pommes de terres-oignons 2007, sur la base d'une dépense subventionnable de 125 676 €,

* hors Contrat de projets

- 30 000 € à HORTI-PEPI, pour des actions de soutien technique aux entreprises, la veille et la préservation de l'environnement par la recherche de matériels ou techniques économes, sur la base d'une dépense subventionnable de 70 000 €,

Pour l'ensemble des actions, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-647

sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - cidre et poiré - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 103 992,75 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- en Contrat de projets, au titre du programme 2007 de recherche appliquée et d'expérimentation de la filière cidricole, un montant total de subventions de 64 010 € réparti conformément à l'annexe 1,

- hors Contrat de projets, au titre du programme 2007 de promotion et de communication de la filière cidricole, hors contrat de projets, un montant total de subventions de 39 982,75 € réparti conformément à l'annexe 2,

Pour ces différentes actions, dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata sur la base des dépenses prévisionnelles figurant dans les annexes 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-648

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
agriculture biologique - investissement**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 400 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 77 456,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 77 456,50 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour l'achat d'une débroussailleuse par le GAEC de la FILOCHERE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-649

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE » d'un montant de 182 725 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux tableaux joints en annexe :

Sur l'AE au titre du programme régional de l'installation 2007

* à l'ADASEA du Calvados :

- 3 200 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 49 950 € pour le Répertoire Départ Installation 2007,

* à l'ADASEA de la Manche :

- 6 000 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 63 765 € pour le Répertoire Départ Installation 2007,

* à l'ADASEA de l'Orne :

- 5 600 € pour l'évaluation et le suivi des contrats de parrainage,
- 51 480 € pour le Répertoire Départ Installation,

* aux Jeunes Agriculteurs de la Manche :

- 2 730 € pour la réalisation d'outils de communication à l'occasion du forum régional des métiers de l'agriculture,

Hors AE

* pour l'animation du point info transmission en 2007 :

- 24 393 € à l'ADASEA du Calvados,
- 25 120 € à l'ADASEA de la Manche,
- 24 905 € à l'ADASEA de l'Orne,

* au titre des contrats de parrainage, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 79 461,94 € au CNASEA, à charge pour lui de les reverser aux bénéficiaires dans le cadre de la convention 2007-AGRI-55 relative à la gestion des contrats de parrainage en Basse-Normandie en 2007, signée le 24 juillet 2007, conformément à la délibération n° 07-69 du 19 janvier 2007 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier des Jeunes Agriculteurs de la Manche ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-650

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides aux agriculteurs récemment installés - investissement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Installation et emploi agricole » d'un montant de 28 991,94 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant global de 28 991,94 € d'aides aux investissements productifs, conformément au tableau annexé ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables mentionnés dans le tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 €, la subvention correspondante sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de M. Mickaël RUAULT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-651

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides aux agriculteurs récemment installés - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE » d'un montant de 6 742 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 6 742 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-652

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et aux aides à l'emploi durable, un montant total de subventions de 20 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-653

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - investissement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 49 411 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 49 411 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata. Pour les deux dossiers plafonnés, l'aide sera accordée en totalité dès lors que la dépense réelle atteint 100 000 € HT ;

- de compléter la délibération n° 07-142 du 11 mai 2007 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de Mme MARTEAU CLEC'H ;

- de modifier la délibération n° 06-579 du 16 juin 2006 comme suit :

- la subvention de 2 352 € initialement attribuée à Mme Véronique EUDE, est transférée à l'EURL Les Mairins Berdrix, suite au changement de statut de l'entreprise ;

- de prolonger de deux ans le délai d'exécution de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la Société des courses de Bourigny, pour la rénovation de la piste de l'hippodrome, la construction d'un local vétérinaire et l'aménagement de structures d'accueil et en conséquence d'autoriser le versement du solde de la subvention de 6 613 € accordée par délibération n° 02-416 du 21 juin 2002, au-delà du délai de quatre ans ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de M. Emmanuel RAULLINE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-654

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - fonctionnement - Cheval Normandie Association

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à Cheval Normandie Association, pour l'organisation du spectacle les chevaux d'Or, édition 2007, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier la délibération n° 07-294 du 13 avril 2007 comme suit :

- le montant de la dépense totale qui constitue la base subventionnable de la subvention de 45 000 € attribuée à la Fédération Normandie Selle Français par la Région Basse-Normandie est ramenée de 278 950 € à 209 400 € ;

- d'annuler la subvention de 26 000 € attribuée par délibération n° 07-413 du 11 mai 2007, aux Haras Nationaux pour l'édition 2007 du concours d'attelage du Pin ; ce dernier ayant été annulé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-655

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 176 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Hors AE

- 120 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour le fonctionnement du Pôle de Compétitivité « Filière Equine » pour la période allant du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008,

Sur AE

- 75 000 € au Centre d'Imagerie Cérébrale et de Recherches en Neurosciences (CYCERON), pour sa participation au projet TIC²,

- 22 846 € à la Clinique Vétérinaire Equine de Livet, pour sa participation au projet TIC²,

- 78 654 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, pour sa participation au projet GENEQUIN (recrutement d'un technicien) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- en cas de réalisation partielle des études (TIC² et GENEQUIN), la subvention attribuée sera réduite au prorata de la réalisation effective ;

- de modifier la délibération n° 06-1003 du 10 novembre 2006 comme suit :

- 136 050 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, pour la réalisation du projet « Sequisol » porté par l'UMR INRA-ENVA de Biomécanique et Pathologie Locomotrice du Cheval, répartis de la manière suivante :

- . une bourse de thèse sur trois ans : 41 400 € (taux d'aide 50 %)

- . la prise en charge d'un poste d'ingénieur sur 1,5 an : 63 998 € (taux d'aide 100 %)

- . les matériels : 30 652 € (taux d'aide 100 %) : consommables et matériels informatiques dédiés à l'analyse des données ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-656

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de deux ans le délai d'exécution du projet de modernisation d'un atelier de transformation laitière pour lequel une subvention de 19 674 € a été accordée à l'EARL Ferme de l'Oraille, par délibération n° 03-271 du 18 avril 2003, et en conséquence de permettre le versement du solde de la subvention au-delà du délai de 4 ans ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-657

sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 875 000 € votée en 2007, un dossier « Appui technique et stratégique AE » d'un montant de 30 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour la réalisation du tableau de bord « Agriculture et Environnement » - édition 2007 (montant subventionnable de 61 300 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-658

sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 875 000 € votée en 2007, un dossier « Appui technique et stratégique AE » d'un montant de 58 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Sur AE

- 58 000 € à l'Association Solidarité Paysans Basse-Normandie, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 81 200 €, pour son projet d'accompagnement humain des paysans en difficulté sur l'ensemble du territoire bas-normand en 2007,

Hors AE

- 4 000 € à l'Association Foire à l'Andouille de Vire et Produits du Terroir, pour l'organisation de l'édition 2007 de la Foire de Vire,

- 1 000 € à l'Association Fête de Ryes, pour l'organisation de l'édition 2007 de la Fête de Ryes,

- 400 € à la Société d'Agriculture de Vire, pour l'édition 2007 du concours d'arrondissement de Vire,

- 780 € à l'Association des Eleveurs de la Race Bovine Normande, pour l'organisation de l'édition 2007 du concours départemental de la Race normande de la Foire Internationale de Caen,

- 5 000 € à l'Association Ferme en Fête, pour l'organisation de l'édition 2007 de sa manifestation de promotion de l'élevage et de l'agriculture à Alençon,

- 1 500 € à l'ADEAR 14, pour l'organisation de la première édition de la Fête de l'Agriculture Paysanne,

- 500 € au Comité des Fêtes de Maisoncelles-la-Jourdan, pour l'organisation de l'édition 2007 de la Fête du Cidre ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers de l'Association Fête de Ryes, de la Société d'Agriculture de Vire et du Comité des Fêtes de Maisoncelles-la-Jourdan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-659

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-300 du 24 mars 2006 comme suit :

- la subvention de 715 € initialement accordée à M. Alain DUMESNIL à Placy (Calvados), pour la mise en conformité de son bâtiment d'élevage, est transférée à l'EARL DUMESNIL ; le statut juridique de l'exploitation ayant été modifié ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-660

sur l'agriculture : Plan Végétal Environnement - investissement

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Plan Bâtiments et Végétal Environnement » de 1 600 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant de 50 000 € au CNASEA pour la prise en charge des dossiers du plan Végétal Environnement, au titre de l'année 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la gestion en paiement associé par le CNASEA du Plan Végétal pour l'Environnement jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-661

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - désignation d'un avocat

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Maître VEVE, avocat au barreau de Caen, pour défendre la Région devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes, dans le cadre du recours indemnitaire de plein contentieux exercé par M. FATON, ancien Directeur Général des Services de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-662

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre du recours indemnitaire de plein contentieux déposé par M. Jean-Michel EVRARD, ancien Directeur de l'Economie, de la Recherche et de l'International de la Région ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-663

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre du recours indemnitaire de plein contentieux dirigé par un agent (TOS) contre le Recteur de l'Académie de Caen, ce dernier sollicitant la mise en cause du Conseil Régional, employeur actuel de cet agent ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-664

sur le personnel de la Région : dispositions financières concernant le Compte Epargne Temps

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter le règlement relatif au Compte Epargne Temps adopté par délibération du Conseil Régional n° 04-64 du 17 décembre 2004 comme suit :

- de prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés et conservés sur un CET lorsqu'un agent change de collectivité par la voie d'une mutation ou d'un détachement,

- chaque fois que cela sera nécessaire, il sera établi avec la collectivité ou l'établissement d'origine de l'agent recruté, une convention prévoyant l'indemnisation de son CET ; celle-ci serait calculée en fonction de son traitement détenu à la date de son départ augmenté des charges patronales,

- de la même façon, la Région règlera les droits acquis au titre d'un CET, pour ses agents qui viendraient à quitter la collectivité ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-665

sur le personnel : rémunération du Volontaire International en Entreprise (VIE) à Bruxelles

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de verser une indemnité de logement de 500 € au Volontaire International en Entreprises (VIE) affecté auprès de l'antenne de la Région à Bruxelles, pour l'aider dans son installation ; la partie forfaitaire de son indemnité étant en contrepartie, réduite de 20 % par UBIFRANCE (soit 20 % de 725,28 € = 145,06 €) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-666

sur le personnel : mise en place d'une aide aux transports

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge, à hauteur de 50 %, conformément aux dispositions de la loi n° 82-682 du 4 août 1982 et à la suite de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 27 juin 2007, les titres d'abonnements souscrits par les agents de la Région aux réseaux de transports en commun (bus, tramway, SNCF) ;
- d'imputer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les crédits nécessaires ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-667

sur les finances : création d'une régie d'avances

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 septembre 2007.

Considérant que la bonne exécution des missions confiées à la personne recrutée par le conseil régional de Basse-Normandie à l'effet d'animer la représentation de la région Basse-Normandie dans la province du Fujian, en République populaire de Chine, nécessitera le règlement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la représentation.

DECIDE, à l'unanimité :

ARTICLE 1 - Il est créé, à compter du 1^{er} octobre 2007, auprès de la région Basse-Normandie, une régie d'avances pour payer toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la représentation de la Région dans la province du Fujian (République populaire de Chine).

ARTICLE 2 - Cette régie sera installée dans les locaux de la représentation de la Région dans la province du Fujian (République populaire de Chine).

ARTICLE 3 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 7.000 €. Cette avance sera versée sur un compte de dépôts de fonds au trésor ouvert au nom du régisseur. Les dépenses désignées à l'article 1 seront payées selon les modes de règlement suivants :

1. Carte bleue (de préférence),
2. Numéraire.

ARTICLE 4 - Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées, à la fin de chaque mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 5 - Le régisseur sera désigné par le président du conseil régional sur avis conforme du payeur régional.

ARTICLE 6 - Le régisseur est assujéti à fournir un cautionnement compte tenu de la réglementation en vigueur. Le cautionnement devra être fourni avant la mise à disposition de l'avance.

ARTICLE 7 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- autorise le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-668

sur la régie de recettes : exposition BRIET

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer à 22 € le prix du catalogue édité à l'occasion de l'exposition BRIET qui se tiendra dans les locaux de l'Abbaye aux Dames du 25 septembre au 4 novembre 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-669

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Arts Attack !	9 ^{ème} édition du Festival Nordik Impakt du 13 au 17 novembre 2007 à Caen	20 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-670

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 4 000,00 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association du Souvenir Français Comité local de St Pierre sur Dives Mézidon Canon (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association Départementale des ACPG CATM TOE Veuves de la Manche Canton de Saint James (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Union Nationale des Anciens Combattants Section de Ségrie Fontaine (61)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Amicale des Anciens Combattants de St Jacques de Nehou (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association des Anciens Combattants ACPG CATM TOE Veuves d'Auvers (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Union Nationale des Combattants Section de Valognes (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Fédération des Combattants Volontaires de la Manche (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Commune de Sannerville (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-671

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget 2007 de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ligue de Football de Basse-Normandie	Acquisition de Tee-shirts à l'occasion de la promotion du football féminin en préambule du match Caen Marseille du samedi 25 août 2007	450,00 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-672

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-673

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signature

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-674

sur la représentation du Conseil Régional : Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER)

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER),

Titulaires :

- M. DESCHAMPS

- M. BOSQUET

Suppléants :

- M. SOUBIEN

- M. CHATELAIS

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-675

sur la représentation du Conseil Régional : Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Vire

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Vire,

Titulaires :

- M. DESCHAMPS

- Mme BIHEL

Suppléantes :

- Mme LEMAUX

- Mme COUSIN

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-676

sur la représentation du Conseil Régional : conseils pédagogiques des écoles de formations paramédicales

Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

Réunie le vendredi 21 septembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mme LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, CAUCHY, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein des conseils pédagogiques des écoles de formations paramédicales suivants :

* Ecoles d'infirmiers rattachées aux centres hospitaliers de :

- Caen : Mme FRIGOUT
- Falaise : M. SODINI
- Lisieux : M. SODINI
- Vire : Mme BIHEL
- Avranches-Granville : Mme HEURGUIER
- Cherbourg : M. FORAFO
- Saint-Lô : M. DESCHAMPS
- Flers : Mme LAFAY
- L'Aigle : M. BEAUVAIS

* Ecole privée d'infirmier d'Alençon : Mme FRANCOIS

* Ecole privée de masseur-kinésithérapeute d'Alençon : Mme FRANCOIS

* Ecole publique de manipulateur en radiologie rattachée au CHU de Caen : Mme FERET.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA